

Rapport d'activité
Direction des finances
—
2020



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND

Table des matières

1	Direction et secrétariat général (SG-DFIN)	7
1.1	Coronavirus – Rétrospectives 2020	7
1.2	Activités	7
1.2.1	Événements particuliers	8
1.3	Collaborations intercantionales	8
1.3.1	Conférence des directeurs cantonaux des finances	8
1.3.2	Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins	9
1.3.3	Conférence romande de la loterie et des jeux	9
1.3.4	Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries	10
1.3.5	Montants de la Loterie romande	10
1.3.6	Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique	10
1.4	Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)	10
1.5	Législation	10
1.5.1	Lois et décrets	10
1.5.2	Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)	11
2	Administration des finances (AFin)	11
2.1	Activités	11
2.1.1	Les mesures de soutien Covid-19	12
2.1.2	Le projet de budget 2021	12
2.1.3	L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat	13
2.1.4	La péréquation financière entre la Confédération et les cantons	13
2.1.5	Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)	14
2.1.6	Le contrôle périodique des subventions	14
2.1.7	Les comptes 2020	14
2.1.8	Gestion de la trésorerie	15
2.1.9	Le Service financier cantonal	15
2.1.10	Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire	15
2.1.11	Gestion par prestations (GpP), comptabilité analytique (CA) et gestion financière	17
2.1.12	Gestion des participations et mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique	17
2.1.13	Autres activités	18
3	Service cantonal des contributions (SCC)	18

3.1	Activités	18
3.1.1	Taxations fiscales	18
3.1.2	Encaissement	20
3.1.3	Formation du personnel	21
3.1.4	Travaux préparatoires et divers	21
3.1.5	Données statistiques	22
3.1.6	Collaboration	22
3.1.7	L'informatique au SCC	22
4	Service du personnel et d'organisation (SPO)	23
4.1	Activités	23
4.1.1	Généralités	23
4.1.2	Administration du personnel	24
4.1.3	Rémunération du personnel	24
4.1.4	Développement du personnel et de l'organisation	24
4.1.5	Informatique	25
4.1.6	Activités juridiques	25
4.1.7	Assurances sociales	26
4.1.8	Consultation Espace santé-social	26
4.1.9	Santé et sécurité au travail	27
4.1.10	Evaluation des fonctions	28
4.2	Projets	28
4.2.1	Politique du personnel	28
4.2.2	Révision de la LPers/RPers	29
4.3	Activités particulières en lien avec le Covid-19	29
5	Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)	29
5.1	Introduction	29
5.2	Ressources humaines et communication	31
5.3	Finances	31
5.4	Projets – indicateurs généraux	32
5.4.1	Nombre de projets traités	32
5.4.2	Nombre de jalons décisionnels de projets passés	33
5.5	Projets spécifiques	33
5.5.1	L'administration 4.0 facilite la vie	33
5.5.2	L'administration 4.0 offre des prestations 100 % digitales	34
5.5.3	L'administration 4.0 est transversale et sûre	35
5.5.4	L'administration 4.0 place l'humain au centre de la réflexion technologique	35
5.6	Exploitation	36

5.6.1	Demandes et incidents	36
5.6.2	Satisfaction des utilisateurs	37
5.6.3	Rapidité de la prise d'appel	37
6	Service du cadastre et de la géomatique (SCG)	37
6.1	Activités	37
6.2	Mensuration officielle (MO)	37
6.2.1	Cadastration	38
6.2.2	Conservation	39
6.2.3	Géomatique	40
6.3	Centre de compétences du système d'information du territoire (CCSIT)	41
6.3.1	Projets et réalisations	41
6.3.2	Coordination et collaboration	42
7	Registre foncier (RF)	42
7.1	Activités	42
7.1.1	Tenue du registre foncier	42
7.1.2	Informations et communications	43
7.1.3	Etablissement du Registre foncier fédéral	43
7.1.4	Procédure d'épuration publique	44
7.1.5	Remaniements parcellaires	44
7.1.6	Informatisation du registre foncier	45
7.2	Taxation	45
7.2.1	Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers	45
7.2.2	Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole	45
7.2.3	La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droits de mutation (CEIM)	45
7.3	Le secteur informatique des registres fonciers	45
7.3.1	Livraison de données et consultations des données du registre foncier	46
7.3.2	Projets informatiques	46
7.4	Autres activités	46
7.4.1	Entreprise formatrice	46
7.4.2	Association des Conservateurs du registre foncier	46
7.4.3	Représentation intercantonale et fédérale	47
7.5	Autorité de surveillance du registre foncier	47
8	Service de l'Inspection des finances (IF)	47
8.1	Activités	47
8.1.1	Activité courante	47
8.1.2	Rapports émis en 2020	48

8.1.3	Activité particulière	49
8.1.4	Divers	49
9	Etat du personnel	50

1 Direction et secrétariat général (SG-DFIN)

Conseiller d'Etat, Directeur : Georges Godel

Secrétaire général : Pascal Aeby

1.1 Coronavirus – Rétrospectives 2020

Regroupant trois services centraux de l'administration, la DFIN a été impliquée de manière conséquente dans la gestion de la crise de la pandémie de Covid-19. En premier lieu, le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) a mis en place dans un temps record des solutions permettant le travail à distance afin que les services de l'Etat soient en mesure d'assurer leurs prestations à la population. Le SITel a également permis aux écoles de disposer de nouvelles modalités de travail et d'échange pour garantir un enseignement à distance. Quant au Conseil d'Etat, il a pu mener par visioconférence ses séances qui se sont déroulées à un rythme soutenu pour piloter la gestion de la crise tout assurant la continuité des affaires courantes.

Afin de garantir la sécurité de ses collaborateurs et collaboratrices, le Conseil d'Etat, via le Service du personnel et d'organisation, a édicté des directives et mis en place de nombreuses mesures afin de répondre aux exigences de l'Office fédéral de la santé publique. Outre l'instauration du télétravail à large échelle, des mesures de protection ont été appliquées sur les lieux de travail. Les horaires bloqués ont par ailleurs été supprimés afin de permettre au personnel d'organiser la journée de travail en réduisant les risques de contamination durant les déplacements.

L'Administration des finances (AFin) s'est pour sa part mise à disposition de l'Organe cantonal de conduite (OCC) afin de l'appuyer dans toutes les questions d'ordre financier et budgétaire. L'AFin s'est également organisée afin de garantir les prestations essentielles liées au trafic des paiements ainsi que pour assurer la mise à disposition des moyens financiers extraordinaires nécessaires, d'abord pour les aspects sanitaires (matériel de protection), puis dès la mi-année pour soutenir les secteurs économiques touchés. L'AFin a été intensément consultée dans la préparation des diverses mesures de soutien complémentaires décidées durant l'automne par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil (complément RHT/APG en faveur des dirigeants, aide aux cas de rigueur, contribution aux loyers ou charges hypothécaires des établissements contraints à la fermeture, complément RHT aux employés d'établissement contraints à la fermeture).

1.2 Activités

Le Secrétariat général de la Direction des finances (SG-DFIN) prépare les objets de la Direction des finances (DFIN) soumis au Conseil d'Etat et assure le suivi des dossiers que les autres Directions soumettent à cette autorité, notamment ceux qui sont importants sur les plans financiers, du personnel ou de l'informatique. Le SG-DFIN s'occupe également du traitement administratif des objets soumis au Grand Conseil et du suivi des actes législatifs. Il gère de nombreux dossiers, notamment les procédures de consultations internes et externes. Il est par ailleurs responsable de la gestion du portefeuille des assurances patrimoniales de l'Etat, ainsi que des relations avec la Société et la Commission cantonale de la Loterie romande.

L'administration du Secrétariat général comprend le traitement de la correspondance, les appels téléphoniques, la réception, les agendas et diverses réservations, le support logistique (notamment le matériel), le classement et l'archivage.

Le SG-DFIN, grâce à ses deux traductrices à temps partiel, s'occupe de la traduction en allemand de textes rédigés en français, tout particulièrement des documents officiels à l'intention du Conseil d'Etat, des textes de la DFIN (correspondance, décisions), voire de textes des services. Les traductrices renseignent au plan interne sur des questions linguistiques, contrôlent sur demande des textes rédigés en allemand, établissent une documentation spécifique et collaborent à la terminologie en allemand dans les domaines relevant de la DFIN.

Le secteur juridique est chargé de rédiger des projets de décisions à l'intention de la DFIN et de traiter des procédures contentieuses. Il lui incombe par ailleurs d'élaborer les projets de lois et d'ordonnances relevant du domaine de

compétence de la DFIN. Il prépare finalement les réponses à des consultations et donne des conseils juridiques à l'interne ou à l'externe de l'Etat, particulièrement aux services de la DFIN ne disposant pas de juristes.

Le SG-DFIN comprend en outre l'entité de gestion RH de la DFIN. La responsable est la répondante des collaborateurs et des collaboratrices DFIN pour toutes les questions relatives aux affaires du personnel et assure le lien entre les services de la DFIN et le Service du personnel et d'organisation (SPO).

La chargée de communication, également secrétaire générale adjointe, traite des communiqués aux médias, de la préparation des conférences de presse, du suivi de l'actualité ainsi que du site internet de la DFIN. Elle s'occupe de la rédaction et de la relecture des allocutions du Conseiller d'Etat, pour lequel elle recherche des informations et rédige divers textes et présentations. En collaboration avec les services, elle est chargée des relations avec les médias. Elle traite par ailleurs les demandes d'accès aux documents.

1.2.1 Evénements particuliers

Outre la gestion des affaires liées au Covid-19, la DFIN a été fortement sollicitée par l'important dossier de la révision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Très largement approuvée en juin par le Grand Conseil, la nouvelle loi a été acceptée le 29 novembre par la population fribourgeoise qui s'est exprimée en faveur du projet avec 69,79 % des voix. La réforme adoptée constitue un compromis équilibré, issu de trois années de discussions avec les partenaires sociaux. En introduisant le régime de primauté des cotisations, elle renforce la structure de financement de la Caisse et répond aux exigences de l'Autorité de surveillance. Afin de proposer des conditions de retraite correctes pour l'ensemble des assuré-e-s, le nouveau plan prévoit une augmentation des cotisations à la charge de l'employeur et des employé-e-s ainsi que des mesures compensatoires et transitoires à hauteur de 380 millions de francs, dont 330 millions financés par l'Etat. La nouvelle loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

1.3 Collaborations intercantionales

1.3.1 Conférence des directeurs cantonaux des finances

Le Directeur des finances siège depuis 2017 au comité de la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF). En 2020, la CDF a tenu cinq séances en présentiel et deux en visioconférence. En raison de la situation sanitaire, l'assemblée générale annuelle s'est tenue en deux temps : le 29 mai à Zürich et le 25 septembre à Berne. Comprenant tous les Directeurs et Directrices des finances des cantons suisses, elle accueille généralement le Chef du Département fédéral des finances (DFF) et des représentants et représentantes de l'Administration fédérale des finances et des contributions ainsi que des chef-fe-s des Services cantonaux des finances et des contributions. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > les mesures prises liées au Covid-19 ;
- > la situation économique et politique monétaire dans le contexte de la pandémie ;
- > la situation de la politique budgétaire sous l'angle du Covid-19 ;
- > les implications fiscales de la crise du Covid-19 et de la mise en œuvre de la RFFA ;
- > les défis fiscaux liés à la numérisation de l'économie ;
- > la gestion nationale des données par la Confédération ;
- > la loi fédérale sur l'impôt anticipé ;
- > la péréquation financière 2020 entre la Confédération et les cantons ;
- > la loi fédérale sur l'imposition des rentes viagères et des formes de prévoyance similaires ;
- > la loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée ;
- > la convention entre le Département fédéral des finances et la BNS dès l'exercice 2021 ;
- > l'initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » ;
- > la révision de la loi sur les banques : assainissement des banques cantonales ;
- > l'examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes.

1.3.2 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins (CLDF) réunit les Directeurs des finances des six cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin. Elle est présidée par le Directeur des finances. La CLDF a tenu quatre séances : en présentiel le 23 janvier à Genève et par visioconférence les 14 mai, 3 septembre et 26 novembre. Elle accueille généralement des représentant-e-s des administrations cantonales des finances et de l'Administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > Covid-19 : mesures de soutien à l'économie, mesures fiscales et plans de relance décidés par les cantons latins ; prise en charge des coûts ; conséquences sur les finances cantonales ;
- > l'initiative pour des multinationales responsables ;
- > le référendum sur la défiscalisation des frais de garde des enfants par des tiers ;
- > les conventions-programmes 2020-2024 dans le domaine de l'environnement ;
- > l'abolition par étape des droits de timbre ;
- > l'imposition des couples mariés ;
- > Postfinance et création d'une banque postale ;
- > l'initiative d'allègement des primes et contre-projet indirect à l'initiative populaire « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie » ;
- > l'imposition des frontaliers.

1.3.3 Conférence romande de la loterie et des jeux

La convention entre les six cantons romands relative à la Loterie romande a institué la Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ), dont la mission consiste à encourager la coordination de la législation et de la politique administrative en matière de loteries et autres jeux d'argent dans le cadre des compétences reconnues aux cantons par le droit fédéral et la convention intercantonale.

Le Directeur des finances préside cette conférence, qui a tenu trois séances, dont celle du 10 juin et du 16 novembre par visioconférence ainsi que celle du 16 septembre qui s'est faite par voie de circulation. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- > les résultats de la Loterie romande en 2019 et les prévisions pour 2020 dans le cadre de la crise du Covid-19 ;
- > la mise en œuvre de la loi sur les jeux d'argent (LJAr) et des lois d'application cantonales pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 ;
- > le processus d'adoption par les cantons romands des conventions relatives à l'adhésion au concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA) ainsi qu'à la convention romande sur les jeux d'argent (CORJA) ;
- > la création de la Fondation suisse pour l'encouragement du sport.

Durant sa session du mois de septembre, le Grand Conseil fribourgeois a accepté d'adhérer au CJA ainsi qu'à la CORJA. Il a également validé la LJAr en tenant compte des spécificités fribourgeoises : la somme maximale des mises pour les petits lotos s'élève ainsi à 50 000 francs alors qu'une limite de 10 000 francs était prévue dans le texte initial.

1.3.4 Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par la loi sur les loteries et le marché des loteries

Cette conférence s'est réunie les 18 mai, 22 juin, 12 octobre, 16 novembre et 7 décembre. Les Directeurs des finances et de la sécurité et de la justice représentent le canton de Fribourg. Il a été notamment question de la mise en œuvre du Concordat sur les jeux d'argent (CJA), de l'utilisation de la taxe sur la dépendance ainsi que du règlement sur la perception des émoluments, taxes et redevances de l'Autorité intercantonale de surveillance des jeux d'argent.

1.3.5 Montants de la Loterie romande

Le montant du fonds des bénéfices de la Loterie romande pour les domaines culturel et social auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2020 à 17 032 585 francs (15 289 510 francs à fin 2019).

Le montant du fonds des taxes de loterie à disposition du Conseil d'Etat auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2020 à 2 072 208 francs (2 121 333 francs à fin 2019).

1.3.6 Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique

La Conférence latine des directeurs cantonaux du numérique a vu le jour en 2019. Elle réunit les représentants des six cantons romands et du Tessin. Son but est d'accompagner, de coordonner et de valoriser les actions des cantons membres, à l'heure où les administrations publiques sont confrontées à un environnement en pleine mutation et doivent s'adapter aux nouvelles technologies ainsi que gérer la transition numérique de la société. Cette nouvelle entité a pour mission d'élaborer une vision politique commune portant sur la prise en compte du numérique en mutualisant les réflexions et en échangeant sur les solutions entre cantons. Elle vise à coordonner les actions et de porter la voix des cantons auprès des autorités cantonales et fédérales.

En 2020, une séance a été organisée le 29 octobre à Lausanne, au cours de laquelle deux thèmes principaux ont été abordés :

- > Covid-19 : quels enjeux en matière de numérique sont apparus durant la période de la crise sanitaire ? ;
- > L'identité numérique suisse.

1.4 Affaires contentieuses (recours/décisions durant l'année en revue)

Les affaires contentieuses portent sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération, de demandes en remises et de prétentions en responsabilité civile contre l'Etat. Le nombre de dossiers est stable par rapport aux années précédentes.

Comme mentionné dans les précédents rapports d'activité, le fonds de prévoyance de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux (ACSMS) a perdu l'essentiel de sa fortune. Il n'est pas exclu que la responsabilité de l'Etat soit engagée, notamment en raison de la surveillance qui avait été exercée jusqu'en fin 2011 par l'ancienne autorité de surveillance fribourgeoise, soit le « Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP) ».

1.5 Législation

La liste par ordre chronologique des lois et des décrets d'une part, et des ordonnances d'autre part, adoptés en 2020 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante :

1.5.1 Lois et décrets

Décret du 6.02.2020 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2019

Loi du 26.06.2020 modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (passage à la primauté des cotisations)

Décret du 19.08.2020 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2019

Loi du 17.09.2020 sur les jeux d'argent (LAJAR)

Loi du 17.09.2020 portant adhésion au concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse et à la convention romande sur les jeux d'argent

Loi du 14.10.2020 approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de Covid-19

Loi du 16.10.2020 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs

Loi du 17.11.2020 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021

Décret du 17.11.2020 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021

Loi du 18.12.2020 adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation

1.5.2 Ordonnances et règlements (éventuellement ordonnances, arrêtés et règlements)

Ordonnance du 6.04.2020 sur les mesures urgentes et temporaires en matière fiscale pour maîtriser la crise du coronavirus

Ordonnance du 16.06.2020 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (corps professoral de la HEP-PH FR)

Ordonnance du 29.06.2020 modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat (administration générale, surveillance, cuisines, technique et scientifique)

Ordonnance du 17.08.2020 relative à la suspension des intérêts moratoires sur les acomptes perçus pour la période fiscale 2020

Ordonnance du 1.09.2020 précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat

Ordonnance d'exécution du 8.09.2020 de l'ordonnance fédérale relative à l'imputation forfaitaire d'impôts

Ordonnance du 12.10.2020 sur le travail mobile du personnel de l'Etat

Ordonnance du 9.12.2020 concernant la fixation des échelles de traitements du personnel de l'Etat pour l'année 2021

Ordonnance du 9.12.2020 relative à la perception de l'impôt à la source

Ordonnance du 9.12.2020 concernant la répartition des bénéfices nets de la Société de la Loterie de la Suisse romande

Ordonnance du 14.12.2020 modifiant l'ordonnance sur la gestion de l'informatique et des télécommunications dans l'administration cantonale

2 Administration des finances (AFin)

Trésorier d'Etat : Laurent Yerly

2.1 Activités

Au début 2020, dès la manifestation des premiers effets de la pandémie, l'Administration des finances (AFin) a pris l'initiative de se mettre à disposition de l'Organe cantonal de conduite (OCC) afin de l'appuyer pour toutes les questions d'ordre financier et budgétaire. Des séances régulières avec le chef OCC et les principaux services concernés ont permis tout au long de l'année de garantir un suivi régulier et d'anticiper les besoins financiers qui se sont fait jour progressivement. Des dispositions ont été prises au sein de l'AFin afin de garantir les prestations essentielles liées au trafic des paiements ainsi que pour assurer la mise à disposition des moyens financiers extraordinaires nécessaires, d'abord pour les aspects sanitaires (matériel de protection), puis dès la mi-année pour soutenir les secteurs économiques touchés.

La priorisation qu'il a été nécessaire de mettre en œuvre a eu pour effet de ralentir significativement la réalisation de différents projets et l'exécution de tâches particulières. Le projet de transformation SAP a subi un ralentissement important, le développement de la gestion des participations financières de l'Etat a été momentanément interrompu et le programme de réalisation des examens de subventions a été adapté.

Dans ce contexte, l'AFin s'est principalement engagée dans les tâches suivantes : la préparation et le suivi financier des mesures de soutien découlant du Covid-19, l'élaboration du budget 2021, l'analyse des projets des Directions et les relations financières avec la Confédération, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative ainsi que la gestion par prestations et la comptabilité analytique. L'exercice 2020 marque également la poursuite du projet de transformation du progiciel SAP, dans un rythme toutefois largement revu. L'AFin a également porté ses efforts sur la tenue et la clôture des comptes, le paiement des fournisseurs, l'encaissement et le suivi des débiteurs, le Service financier et la gestion de la trésorerie, le réexamen périodique des subventions et le contrôle budgétaire.

2.1.1 Les mesures de soutien Covid-19

Au cours de l'année écoulée, l'AFin a été fortement impliquée dans la préparation et le suivi financier des mesures décidées par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil pour faire face aux impacts sanitaires et économiques du Covid-19. Elle a tout d'abord contribué activement aux travaux de l'OCC et de la Task Force DSAS, en apportant en particulier son soutien à la résolution des questions d'ordre financier, souvent inédites, auxquelles ces entités ont été confrontées.

L'AFin a également collaboré, que ce soit au sein de groupes de travail ad hoc ou dans le cadre de l'examen des propositions soumises au Conseil d'Etat, à l'élaboration des deux paquets de mesures urgentes de soutien à l'économie et à la population fribourgeoises adoptés au cours du premier semestre 2020.

Elle a de plus été représentée dans la Task force mise sur pied pour préparer le plan cantonal de relance et a été chargée par le Conseil d'Etat d'apporter un soutien particulier à la DEE dans la finalisation de ce plan et la préparation du décret y relatif accepté par le Grand Conseil en date du 13 octobre 2020.

L'AFin a enfin été intensément consultée dans la préparation des diverses mesures de soutien complémentaires décidées durant l'automne par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil (complément RHT/APG en faveur des dirigeants, aide aux cas de rigueur, contribution aux loyers ou charges hypothécaires des établissements contraints à la fermeture, complément RHT aux employés d'établissement contraints à la fermeture).

Sur la base des informations récoltées auprès des services et Directions directement chargées de leur mise en œuvre, l'AFin assure un suivi financier général des mesures susmentionnées. Après certaines réallocations des moyens, le montant total mis à disposition par l'Etat pour la période 2020–2022 atteignait plus de 180 millions de francs à la fin 2020, sans tenir compte de divers allègements fiscaux additionnels qui s'appliqueront à partir de 2021 :

Mesures Covid-19 : tableau récapitulatif, état au 31.12.2020	Montant en francs
OCC / Task Force DSAS	18 800 000
Mesures urgentes (1 ^{er} et 2 ^e paquets)	45 174 500
Plan de relance	63 330 000
Autres mesures (RHT/APG dirigeants, cas de rigueur, mesures pour les établissements contraints à la fermeture et leurs employés)	53 300 000
Total	180 604 500

2.1.2 Le projet de budget 2021

L'établissement du projet de budget 2021 a été rendu difficile en raison de l'importance de l'impasse financière initiale (181,7 millions de francs), marquée notamment par les divers effets de la crise sanitaire, qu'il s'est agi de résorber pour atteindre l'équilibre imposé par la Constitution. Elle était sensiblement plus élevée que l'excédent de charges prévu pour l'année 2021 au plan financier actualisé (57,7 millions de francs). Une priorisation stricte des besoins a été effectuée tout en privilégiant le maintien des prestations existantes afin de rétablir la situation financière. En date du 8 septembre 2020, le Conseil d'Etat a arrêté un projet de budget 2021 qui correspond à ces principes et objectifs.

Toutes les dispositions légales à caractère financier sont respectées. Le Grand Conseil a modifié le projet de budget 2021 afin d'augmenter d'une part, le soutien de l'Etat en faveur des partis politiques et d'autre part, les subventions

cantonaux pour les soins et l'aide familiale à domicile. L'excédent du compte de résultats reste cependant inchangé, une compensation financière ayant été trouvée, conformément aux exigences légales en la matière. Le budget 2021 finalement adopté le 17 novembre 2020 présente les principaux résultats suivants :

- > Excédent de revenus de 0,3 million de francs au compte de résultats ;
- > investissements nets de 163,8 millions de francs ;
- > insuffisance de financement de 74,9 millions de francs ;
- > quote-part des subventions cantonales nettes de 40,31 % par rapport aux recettes fiscales cantonales (plafond fixé à 41 %).

2.1.3 L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat

En 2020, l'AFin a émis un préavis à l'intention des Directions, services et établissements sur plus de 220 dossiers comportant des incidences financières pour l'Etat. Les objets principaux suivants ont ainsi fait l'objet d'analyses et d'une prise de position : les modalités d'application de la réforme de la fiscalité des entreprises, le projet de modification de la loi sur la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg, les projets et rapports en lien avec la péréquation financière fédérale, différents décrets relatifs aux transports, aux routes et à l'achat d'immeubles et d'équipements. De plus, l'AFin a donné son avis au sujet des consultations relatives aux mandats de prestations du HFR, du RFSM et des cliniques privées. Cet important travail réalisé « en amont » contribue sans aucun doute à une meilleure présentation et préparation des projets et il concourt à la maîtrise préalable de ces objets sous l'angle financier. L'AFin préavise également, à l'attention du Directeur des finances, tous les objets à incidences financières (messages, lois, décrets, arrêtés, ordonnances, rapports) soumis au Conseil d'Etat tout au long de l'année.

En 2020, l'AFin a de nouveau été sollicitée pour les travaux et dossiers en rapport avec le développement du site de Bluefactory et des différentes plateformes qui y développent leurs activités, en particulier les sociétés BCC SA et SICHH SA.

2.1.4 La péréquation financière entre la Confédération et les cantons

En 2020, l'AFin a effectué les tâches suivantes en matière de péréquation financière et de répartition des tâches entre la Confédération et les cantons :

- > contrôle des données et analyse des incidences financières du système péréquatif (en collaboration avec le Service cantonal des contributions) : vérification des prévisions pluriannuelles effectuées par l'Institut BAK Basel Economics ; vérification des chiffres 2021 soumis par la Confédération ; estimation de l'incidence des bénéfices réalisés par certaines sociétés disposant d'un allègement fiscal ou demandant un tel allègement sur les paiements reçus au titre de la péréquation des ressources ;
- > interventions aux niveaux fédéral et intercantonal au sujet du système péréquatif : préparation de la réponse du Conseil d'Etat à l'audition sur les chiffres péréquatifs 2021 ; contacts divers avec les autres cantons à faible potentiel de ressources et interventions coordonnées au niveau de la Conférence des directeurs des finances (CdF) et de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ;
- > réexamen de la répartition des tâches : réponses à divers questionnaires de la CdC et du DFF ; soutien au Directeur FIN dans la préparation des séances de l'organe de pilotage politique ; transmission des informations au sein de l'administration cantonale ;
- > activités de coordination en lien avec les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement : agrégation et transmission à l'Office fédéral de l'environnement des rapports annuels 2019 ; réponse à des questionnaires de l'AFF et de l'OFEV, échanges divers avec les Directions et unités administratives cantonales concernées ;
- > entretien des contacts administratifs avec la CdF, la Conférence latine des directeurs des finances (CLDF), le DFF et les administrations des finances d'autres cantons ; réponses à diverses questions relatives à la RPT et à sa mise en œuvre.

2.1.5 Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

Au cours de l'année 2020, la section NIGEFI a principalement œuvré, en collaboration avec le SITel et dans le cadre du projet S/4 Finances (transformation SAP), aux travaux d'initialisation et de conception de la future solution SAP. Elle a notamment collaboré :

- > à la mise en œuvre des infrastructures techniques et logiciels nécessaires à la nouvelle solution ;
- > à l'élaboration de l'appel d'offres publics (Lot 2) ;
- > à la préparation et à la conduite d'une quarantaine d'ateliers visant à la conception globale de la future solution.

Parallèlement aux activités du projet S/4 Finances, la section a assuré les tâches usuelles d'exploitation, de maintenance et de support applicatif en relation avec la plateforme SAP.

Elle a également réalisé diverses actions permettant la mise en œuvre de l'outil de facturation SAP auprès du Service public de l'emploi, de la Commission d'expropriation et de l'Organe cantonal de conduite afin de permettre le traitement de la facturation du matériel de protection.

Au niveau du trafic des paiements, la section a adapté le système afin de garantir la lecture et le paiement des « QR » factures dès le 1^{er} juillet 2020. En franchissant cette nouvelle étape, l'Etat est désormais en mesure de traiter les factures émises selon ce nouveau format. Ces ajustements ont ainsi permis de clôturer les adaptations nécessitées par les nouvelles normes liées au trafic des paiements au niveau national (ISO 200022).

2.1.6 Le contrôle périodique des subventions

Examens des subventions 2020

Cinq examens ont été réalisés en 2020 et seront présentés lors de la séance de la Commission ad hoc prévue le 31 mars 2021 (la séance du 3 décembre 2020 ayant été annulée en raison de la pandémie). Le solde des examens planifiés en 2020 devrait être réalisé durant le 1^{er} semestre 2021. Malgré la situation sanitaire peu favorable à la réalisation des examens au sein des services, le retard pris par rapport à la planification initiale peut être considéré comme léger.

Contrôle régulier des prescriptions de la LSub

La LSub prévoit, par son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède pas une certaine proportion de la fiscalité cantonale. Des calculs sont donc opérés tout au long de la procédure budgétaire afin de s'assurer du respect de cette règle. Le plafond relatif aux subventions nettes de fonctionnement se monte à 41 % du produit de la fiscalité.

Pour mémoire, le budget 2020 de l'Etat de Fribourg présentait un taux de subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité de 36,88 % et le budget 2021 un taux de 40,31 %.

En outre, conformément à la LSub, l'AFin a réalisé l'examen détaillé de plusieurs projets de textes concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté en particulier sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la législation sur les subventions.

Autres tâches liées au domaine des subventions

L'AFin a participé activement à différents groupes de travail, commissions et comités de pilotage qui ont des liens étroits avec des questions liées au subventionnement ou plus généralement aux finances de l'Etat.

2.1.7 Les comptes 2020

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour deux tiers par la comptabilité générale et un tiers dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité générale est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et

administrative et apporte son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du Service financier cantonal.

Les comptes de l'Etat de l'année 2020 font l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Ces documents sont disponibles sur le site de l'AFin à l'adresse :

<https://www.fr.ch/afin/institutions-et-droits-politiques/finances-publiques/comptes-de-letat>

2.1.8 Gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme suit :

- > exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements ;
- > enregistrement de recettes budgétaires cantonales ;
- > gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le Service de trésorerie de l'AFin a évolué ainsi entre 2019 et 2020 :

	2019	2020
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	1 694.17	1 755.41
Ecritures enregistrées sur comptes bancaires et postaux généraux de l'Etat	11 008	11 661

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes :

- > gestion des liquidités et des fonds et fondations : en 2020, le volume des placements s'élève à 917 millions de francs (999 millions de francs en 2019). Le nombre de prêts se monte à 46 (45 en 2019). L'AFin gère et tient la comptabilité de 55 fonds et fondations ;
- > gestion des prêts : l'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (7,50 millions, 103 prêts) et pour la nouvelle politique régionale (6,08 millions, 12 prêts) ;
- > autres tâches : parmi ces dernières, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique, la récupération de l'impôt anticipé et la déclaration du droit de timbre auprès de l'Administration fédérale des contributions.

2.1.9 Le Service financier cantonal

Le Service financier cantonal a pour mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce Service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs. L'activité du Service financier cantonal est en constant développement et la plupart des services facturant avec SAP s'adressent à lui pour la gestion de l'encaissement.

En 2020, le montant total des factures traitées s'est élevé à près de 293 millions de francs (301 millions de francs en 2019). Cela correspond à près de 203 600 factures (221 200 en 2019). A fin 2020, les poursuites en cours se montent à 493 700 francs (703 315 francs en 2019) et les dossiers faisant l'objet d'une procédure de recouvrement sont au nombre de 500 (780 en 2019). A signaler que pour l'année 2020, l'encaissement par cash et cartes représente 31 117 factures pour un montant de plus de 3,4 millions de francs.

2.1.10 Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire

Sur la base des rapports de comptes intermédiaires établis par les services et établissements, au besoin complétés d'observations par les Directions, l'AFin élabore trois fois l'an une note de synthèse à l'intention du Conseil d'Etat. Ce document fait le point de situation quant à l'exécution du budget annuel : il met en évidence les principaux écarts relevés en matière de dépenses et de recettes au 30 avril, au 31 juillet et 30 septembre et indique les mesures correctrices envisagées. A noter qu'en raison de la pandémie de Covid-19, il a été exceptionnellement renoncé à la situation périodique à fin avril. Cette démarche d'analyse permet un meilleur pilotage des finances cantonales et complète utilement la tâche de contrôle budgétaire. Elle a permis d'entrevoir rapidement les difficultés qu'il y aurait

aux comptes 2020 à compenser entièrement les dépassements annoncés, dont un volume important découlait des effets de la crise sanitaire.

Le contrôle budgétaire courant s'exerce tout d'abord par la comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur les dépassements de crédits. La section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2020, celui-ci a admis 45 demandes (35 en 2019) portant sur un montant total de quelque 56,4 millions de francs (12,2 millions de francs en 2019), représentant le 1,53 % (0,34 % en 2019) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2020. Ce sont les arrêtés y relatifs qui doivent être ratifiés par le Grand Conseil. Le volume de crédits supplémentaires en 2020 est très largement supérieur à celui de l'année précédente puisqu'il représente plus de trois fois celui de la moyenne entre 2002 et 2019 et figure ainsi comme le plus élevé de la période. Dans une large mesure, les dépassements de crédits autorisés durant l'exercice 2020 ont un caractère inéluctable, car découlant des effets de la crise sanitaire. Ainsi, le montant des crédits supplémentaires pouvant être considérés comme liés directement ou indirectement à la pandémie de Covid-19 atteint un peu plus de 41,4 millions de francs, soit quelque 73 % du total. Défalcation faite de cette somme, le volume des crédits supplémentaires « ordinaires » se serait élevé à environ 15 millions de francs. Cela correspond plus ou moins aux montants présentés ces quatre dernières années. En pourcentage des dépenses effectives également (0,41 %), on se rapproche du taux observé les années précédentes.

A relever que plus des trois quarts du volume des dépassements susmentionnés (soit quelque 44 millions de francs) concernent les prestations du HFR (uniquement pour les coûts liés à la pandémie), les prestations complémentaires AVS/AI, les hospitalisations hors canton, le financement de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) ainsi que les subventions cantonales pour les EMS. Il y a lieu de relever qu'environ 89 % de ces dépassements sont induits, comme indiqués plus haut, directement ou indirectement par la crise sanitaire.

A noter qu'à l'exception des coûts supplémentaires de 28 millions de francs liés à la pandémie de Covid-19 au HFR, tous les autres crédits supplémentaires, pour un montant total de quelque 28,4 millions de francs, ont pu être entièrement couverts.

Il y a lieu de relever que des crédits supplémentaires, portant sur un montant total de 73,6 millions de francs, avaient déjà été approuvés par le Grand Conseil selon la loi du 14 octobre 2020 approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de Covid-19.

A noter que d'autres mesures ont été mises en place en 2020 et financées sous la forme de crédits supplémentaires. On peut citer notamment la mesure relative au complément RHT et à l'indemnité APG selon la loi du 14 octobre 2020 complétant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes pour un montant de 25 millions de francs. S'ajoutent également le soutien financier à de petites entreprises ou des indépendants exploitant un établissement ou une installation accessible au public dont la fermeture a été ordonnée par les autorités lors de la deuxième vague de coronavirus à hauteur de 12 millions de francs ainsi que celui prévu pour les employés d'entreprises contraints à la fermeture lors de la deuxième vague de coronavirus pour un montant de 1,3 million de francs.

Au final, les engagements liés aux mesures que le Conseil d'Etat a prises afin de lutter contre la pandémie et pallier les incidences économiques et sociales correspondent ainsi en 2020 à un coût global très important (111,9 millions de francs), auxquels s'ajoutent les crédits supplémentaires directement ou indirectement liés à la crise sanitaire acceptés par le Conseil d'Etat durant l'année 2020 et qui doivent être ratifiés par le Grand Conseil (41,4 millions de francs). Quant aux crédits supplémentaires « ordinaires », ces derniers se montent à quelque 15 millions de francs. Au total, la somme de ces différents crédits décidés en 2020 s'élève à 168,3 millions de francs.

2.1.11 Gestion par prestations (GpP), comptabilité analytique (CA) et gestion financière

La mission de la section consiste à planifier, organiser et soutenir la gestion par prestations et la comptabilité analytique auprès des unités administratives de l'Etat de Fribourg.

En 2020, la section SIGEFIS (Instruments de gestion financière et gestion des subventions), parallèlement à ses missions en lien avec la GpP et la CA, s'est attelée à des missions plus larges dans les domaines de la réalisation des examens de subventions, du suivi financier des participations de l'Etat de Fribourg, de la mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique, du développement d'instruments de gestion interne pour diverses unités administratives, du suivi des mandats, d'analyses de dossiers à caractère financier et de la participation à des projets transversaux (en particulier SAP 4/HANA). Dès le début de la pandémie, il a été demandé à la section d'adapter sa mission et d'appuyer notamment l'OCC pour toutes les questions financières. Une collaboratrice de la section a été déléguée à cette mission particulière dès le printemps. De plus, la section a accompli un nombre important de tâches spécifiques à la crise engendrée par le COVID-19, en particulier dans le suivi financier des mesures économiques et sanitaires ainsi que dans l'analyse de demandes de soutien dans le domaine de la culture.

Comptes GpP 2019

En application de la législation en vigueur, les unités administratives GpP ont présenté des résultats portant sur les coûts, les recettes et les soldes de chaque groupe de prestations et ont fourni des indicateurs et des commentaires sur les activités déployées. La section a coordonné la procédure d'établissement et de bouclage des comptes 2019 et apporté son soutien aux unités concernées.

Controlling GpP au 31.12.2019 et 31.08.2020

Les unités GpP ont établi les rapports de controlling au 31 décembre 2019 et au 31 août 2020 validés par les Directions concernées. Afin de simplifier le processus, SIGEFIS ne fait désormais plus d'analyse formelle, la section continuant par contre à coordonner l'établissement de ces rapports de controlling et à apporter son soutien aux unités GpP.

Budgets GpP 2021

Les unités GpP ont établi les budgets 2021 par groupe de prestations dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. La section SIGEFIS a coordonné l'établissement de ces budgets et apporté son soutien aux unités GpP.

Adaptation de la GpP et développement de la comptabilité analytique

La section SIGEFIS a effectué différents travaux consistant à améliorer certaines procédures, certains concepts et certains instruments de GpP et de CA, dans le but de répondre au mieux aux besoins de gestion. Entre autres, pour la GpP, elle a accompagné l'intégration de l'ancien Service de la nature et du paysage au sein du Service des forêts et de la nature pour les comptes 2020 et continué à soutenir le Service de l'informatique et des télécommunications dans sa réflexion d'adaptation de sa GpP. Pour la CA, elle a finalisé la comptabilité analytique auprès de l'Administration des finances ainsi que procédé à la mise en place d'un suivi de gestion avec quelques prestations auprès du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes.

2.1.12 Gestion des participations et mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de gouvernance d'entreprise publique, l'AFin a préparé un inventaire de l'ensemble des participations de l'Etat, avec la collaboration de toutes les Directions. Cette recherche s'est avérée plus fastidieuse que prévu, le nombre d'entités concernées ayant été largement sous-estimé. La liste compte au final plus d'une centaine de participations.

Une fois la liste exhaustive établie, le Conseil d'Etat s'est penché sur la catégorisation et le tri des participations. Il décidera ensuite de la stratégie de gouvernance à adopter pour chaque catégorie, plus particulièrement en ce qui concerne les participations stratégiques. Des discussions à ce sujet ont été menées lors des Journées au blanc 2019 et 2020 du Conseil d'Etat. Les travaux ont toutefois été suspendus du fait de la priorisation des tâches que l'AFin a assuré depuis le début de la pandémie, afin de soutenir le dispositif que l'Etat a mis sur pied dans ce cadre.

En parallèle, l'AFin continue à assurer le suivi financier des entités principales.

2.1.13 Autres activités

- > réponses à des consultations fédérales, intercantionales et cantonales ;
- > participation à des commissions, comités de pilotage et groupes de travail : commissions de bâtisse (HEF-TS et HEdS-FR, Collège Ste-Croix, GYB, rénovation de l'ancien laboratoire cantonal, Hôtel cantonal), comités de pilotage (jonction autoroutière Fribourg-Sud/Centre, réforme des tâches des préfets et des régions, Domaine des Faverges, routes de contournement de Marly-Matran, Romont, Prez-vers-Noréaz et de Kerzers, HAE, plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux, maintien de la valeur du réseau POLYCOM), groupes de travail (désenchevêtrement des tâches Etat/communes, plans de mobilité, structures territoriales, château de Bulle, caserne de la Poya, loi sur le personnel, stratégie agroalimentaire. PA4 Agglomération de Fribourg) ;
- > évaluation de la situation conjoncturelle dans la perspective du budget 2021 ;
- > établissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2019 et le budget 2021 ;
- > préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes 2019 et au budget 2021 ;
- > élaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2020 ;
- > édition du dépliant 2020 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat ;
- > participation à l'OCC et séances régulières avec le chef OCC ;
- > facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales et aux téléphones privés ;
- > représentation de l'Etat au sein du Conseil d'administration de la Grenette SA et de l'Office cantonal du matériel scolaire ;
- > participation active de l'AFin aux travaux relatifs au référentiel cantonal (QUID4) que pilote la Chancellerie d'Etat ;
- > réponse à diverses enquêtes (règles d'équilibre budgétaire, mise en œuvre du MCH2) ;
- > participation à diverses enquêtes statistiques financières pour l'Administration fédérale des finances (AFF).

3 Service cantonal des contributions (SCC)

Administrateur : Alain Mauron

3.1 Activités

3.1.1 Taxations fiscales

3.1.1.1 Taxation des personnes physiques

Au début de l'année 2020, le Service cantonal des contributions (SCC) a organisé huit séances d'information à l'intention des contribuables dans tous les districts pour répondre aux questions relatives à la déclaration d'impôt de la période fiscale 2019.

Pour faciliter l'établissement de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel est mis à disposition des contribuables depuis la période fiscale 2003. Cet outil, dénommé FriTax, doit être téléchargé depuis le site Internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents : à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules, accompagnées d'une feuille de codes-barres, sont retournées au SCC par courrier. A réception, les codes-barres contenant les données permettent une saisie accélérée des déclarations. Depuis 2015, le logiciel permet également de déposer la déclaration d'impôt de manière électronique. Le logiciel FriTax a été utilisé par plus de 80 % (78 % en 2019) des contribuables. Plus de 37 000 déclarations (42 000 en 2019) ont pu être saisies par des lecteurs optiques et plus de 109 000 déclarations (102 000 en 2019) ont été déposées de manière électronique.

75 % des utilisateurs de FriTax ont choisi le dépôt électronique de la déclaration fiscale, soit 59 % de l'ensemble des contribuables fribourgeois. Il reste encore 37 700 contribuables (20 %) qui préfèrent remplir manuellement leur déclaration d'impôt.

Il est à relever qu'à fin décembre 2020 plus de 86 % (85 % en 2019) des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2019. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants, ce qui s'explique par la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

La simplification de la demande de prolongation des délais pour le dépôt de la déclaration d'impôt des personnes physiques a permis à 15 123 (24 228 en 2019) contribuables d'obtenir un délai par le versement d'un émoulement de 20 francs. De plus, 736 fiduciaires ou associations (712 en 2019) ont utilisé le système spécifique mis en place à leur intention pour communiquer au SCC la liste de leurs clients, soit 16 465 (17 283 en 2019) contribuables.

3.1.1.2 Taxation des personnes morales

La première partie de l'année 2020 a été consacrée à terminer les taxations de la période fiscale 2018. Néanmoins, l'essentiel du travail de l'année a consisté à examiner les déclarations de la période fiscale 2019. A la fin décembre 2020, environ 66 % (60 % en 2019) des personnes morales ont reçu leur avis de taxation pour la période fiscale 2019.

En termes de nombre de dossiers, le secteur des personnes morales traite 15 607 dossiers au 31 décembre 2020. Ce chiffre est en hausse d'environ 0,2 % par rapport à la situation au 31 décembre 2019 (15 579 dossiers).

Dans le cadre des travaux d'investigation, en raison de la pandémie, le secteur a favorisé les demandes de pièces plutôt que les contrôles extérieurs. Ainsi, seules 9 expertises externes (94 en 2019) ont été effectuées.

D'autres activités peuvent être signalées cette année, notamment, les adaptations du système informatique ainsi que la formation du personnel en lien avec la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA) ainsi que le début des travaux de dématérialisation des dossiers papiers.

Depuis la période fiscale 2006, le SCC met à disposition des personnes morales une plateforme de dépôt en ligne des déclarations fiscales. Cette plateforme appelée DI-PMWeb est utilisée par environ 28 % des personnes morales.

3.1.1.3 Exonération pour but d'utilité publique ou de service public

En 2020, 35 (47 en 2019) décisions d'exonération ont été notifiées et 33 décisions sont entrées en force (47 en 2019), dont 3 concluent au refus de l'exonération (1 refus, 1 retrait après réexamen, 1 refus par décision sur réclamation).

8 demandes d'exonération n'ont pas abouti à une décision (5 en 2019) mais à un préavis (6 préavis négatifs et 2 positifs). Aucune décision n'a été contestée par voie de recours. Par ailleurs, 60 (33 en 2019) nouvelles demandes d'exonération ont été déposées. Au 31 décembre 2020, 43 (27 en 2019) dossiers demeurent en cours de procédure. Enfin, 5 (6 en 2019) anciennes décisions d'exonération sont en cours de réexamen en 2020.

3.1.1.4 Impôt sur les gains immobiliers

En règle générale, seuls les bénéfices immobiliers réalisés par des contribuables détenant leurs immeubles dans leur fortune privée sont soumis à cet impôt. Les professionnels et ceux qui, sur le plan fiscal, sont considérés comme tels voient les bénéfices réalisés sur les opérations immobilières soumis à l'impôt ordinaire. En 2020, le secteur a notifié 3026 (2988 en 2019) taxations.

3.1.1.5 Procédures en soustraction fiscale et rappel d'impôt

En 2020, 973 (1160 en 2019) dossiers ont été réglés en matière de soustraction d'impôt et/ou rappel d'impôt sur les plans cantonal et fédéral, lesquels ont permis de récupérer les montants suivants :

	2019	2020
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs (toutes procédures comprises)	12 458 000	10 115 000
Amendes en francs (au niveau cantonal)	676 000	989 000
Impôt fédéral direct, y compris amendes	3 426 000	2 089 000

Une grande partie de ces montants proviennent des procédures de dénonciations spontanées et des rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers. Ces deux rubriques se décomposent comme suit :

Dénonciations spontanées	2019	2020
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	10 780 000	8 450 000
Nombre de cas	530	280
Capitaux non-déclarés	290 503 489	240 933 000
Revenus non-déclarés	20 503 489	11 889 000

Rappels d'impôts simplifiés pour les héritiers	2019	2020
Impôts cantonaux rappelés, intérêts compris en francs	235 504	181 000
Nombre de cas	47	35
Capitaux non-déclarés	17 480 406	23 413 000
Revenus non-déclarés	708 416	220 000

3.1.1.6 Impôt à la source

Le revenu du travail des ressortissants étrangers qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement est imposé à la source. L'employeur est tenu de déduire l'impôt dû sur le montant du salaire et de le verser au SCC. Ainsi, la personne étrangère ne doit pas remplir de déclaration fiscale. L'impôt à la source concerne également les rémunérations versées aux artistes et sportifs, les honoraires d'administrateurs et les prestations de prévoyance. Le secteur de l'impôt à la source procède au contrôle des retenues opérées par les employeurs. En 2020, 5590 (5619 en 2019) débiteurs ont décompté l'impôt pour 19 499 (19 894 en 2019) personnes imposées à la source pour la période fiscale 2019.

3.1.1.7 Impôts sur les successions et les donations

Depuis le 1^{er} janvier 2018, un processus d'échanges d'informations entre le SCC et les Justices de paix a été mis en place en vue de l'établissement de l'inventaire fiscal au décès.

La tâche d'établir une liste cantonale des décès destinée à une publication mensuelle dans la Feuille officielle a été déléguée à l'Administration des finances par convention du 1^{er} mars 2020.

Durant l'année 2020, le secteur Impôts sur les successions et les donations (ISD) a enregistré 2 127 décès (1 819 en 2019) et a établi à cet effet 119 bordereaux d'impôt sur les successions (178 en 2019). L'ISD a également établi 24 bordereaux d'impôt sur les donations (34 en 2019) sur les 99 avis de donations reçus (111 en 2019).

Durant l'année 2020, l'ISD a traité 4 réclamations déposées à l'encontre de ses bordereaux et un recours au Tribunal cantonal.

3.1.2 Encaissement

3.1.2.1 Encaissement des impôts cantonaux

Le SCC a, en règle générale, facturé 9 acomptes de l'impôt 2020 dont le paiement devait être effectué chaque fin de mois de mai 2020 à janvier 2021 ; toutefois, le montant de chaque acompte ne peut être inférieur à 20 francs. Il a également été proposé aux contribuables de s'acquitter de la totalité de l'impôt à l'échéance du premier acompte. Ainsi 54 665 contribuables (54 855 en 2019) ont payé l'impôt en une fois.

Lors de la notification des avis de taxation, principalement de l'année 2019, un décompte final a également été établi. Lorsque le décompte laisse apparaître un solde à rembourser, celui-ci est versé sur le compte postal ou bancaire du contribuable. Le SCC gère ainsi 240 000 comptes (221 000 en 2019).

Dans la gestion de la procédure d'encaissement, le SCC a transmis 23 082 arrangements de paiement fermes (27 006 en 2019), expédié des réquisitions de poursuites qui ont provoqué la réception de 17 134 commandements de payer (22 322 en 2019). Il a également déposé 207 plaintes pénales pour distraction de biens saisis (210 en 2019).

La cellule « ADB », créée courant 2013, a œuvré durant l'année 2020 à la gestion active des créances impayées. Le délai de prescription étant de 20 ans depuis la date de délivrance de l'ADB, tous les ADB délivrés en 1997 se prescrivent le 31 décembre 2017, ceux délivrés en 2000 se prescrivent le jour correspondant de l'année 2020, etc.

Le secteur encaissement et contentieux a veillé, en fonction des priorités, à alterner les actes dont le recouvrement est certain (contribuables dont l'adresse et la situation financière sont connues) et les mesures visant uniquement et momentanément la préservation de la créance avant sa prescription (débiteurs dont la situation financière ne permet pas une reprise) ou celles nécessitant un important travail de recherche d'adresses et de détermination de la situation financière (débiteurs ayant quitté le canton).

En 2020, le total des montants encaissés au titre de reprises d'actes de défaut de biens et de récupération de montants produits dans les faillites entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020 s'élève à environ 1 965 000 de francs (2 815 000 en 2019).

3.1.2.2 Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2020, 37 communes (37 en 2019) ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires.

L'application informatique permet d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 119 communes (123 en 2019) du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention. Quant à l'impôt paroissial dû par les personnes morales, il est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon l'article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

3.1.2.3 Remises d'impôt

En vertu des articles 213a ss LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôts. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances. En 2020, 234 (267 en 2019) demandes ont été traitées. 92 (119 en 2019) contribuables ont obtenu une remise d'impôts.

3.1.3 Formation du personnel

Au cours de l'année 2020, plusieurs collaborateurs et collaboratrices ont participé aux cours organisés dans le cadre du concept de formation et de perfectionnement mis en place par la Conférence suisse des impôts (CSI) à l'usage de toutes les administrations fiscales.

Nombre de personnes ayant réussi les examens finaux (en parenthèses le nombre des candidats) :

	2019	2020
CSI 1 (certificat salariés)	9 (9)	5 (6)
CSI 2A (fiscaliste qualifié salariés)	1 (4)	0 (0)
CSI 2B (certificat indépendant et personnes morales)	2 (3)	1 (1)
CSI 3 (fiscaliste qualifié indépendants et personnes morales resp. expert fiscal CSI)	0 (0)	1 (3)

3.1.4 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et du budget. En tant que projets significatifs, le SCC a adapté son système d'information afin de mettre en œuvre la réforme fiscale pour les entreprises. Il a également élaboré la révision de la LICD suite à divers instruments parlementaires acceptés par le Grand Conseil. Il a également préparé de nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations à l'attention de diverses instances cantonales et fédérales. Il a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est en outre chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2020, en révisant le contenu des formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

3.1.5 Données statistiques

Les statistiques fiscales 2018 ont été publiées en novembre 2020. Cette nouvelle édition conserve le contenu des années précédentes. Les quelque 40 pages du document fournissent des données concernant principalement le rendement de l'impôt cantonal de base pour les personnes physiques et les personnes morales. Ces statistiques sont disponibles uniquement sous format électronique sur le site internet du SCC <https://www.fr.ch/dfin/scc>. Il en est de même pour celles des années précédentes.

3.1.6 Collaboration

3.1.6.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels le Service des communes ou le Service de la statistique. De multiples réponses ont également dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leur budget. Dans le domaine de l'intendance, le SCC procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Office des poursuites, Service du personnel et d'organisation, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli de plus de 4 980 000 (5 025 000 en 2019) documents représentant environ 2 190 000 (2 140 000 en 2019) envois durant l'année 2020. Près de la moitié des envois a été effectuée pour d'autres services.

3.1.6.2 Dans le domaine fiscal

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la Conférence suisse des impôts (CSI). Les membres de la direction du service et certains collaborateurs et collaboratrices sont engagés dans cette structure. Le canton de Fribourg est ainsi présent au sein du comité de la CSI, dans la commission « indépendants et personnes morales » (i.e. participation aux deux groupes de travail « agriculture » et « exonération »), dans la commission « impôts sur le revenu et la fortune » (i.e. participation au groupe de travail « prévoyance » et au groupe de travail « fortune mobilière »), dans la commission « logistique » (i.e. participation au groupe de travail « CET – estimation de titres non cotés en bourse », mais seulement jusqu'au 31 mai 2020), ainsi que dans le groupe de travail « échange automatique de renseignements ».

3.1.7 L'informatique au SCC

3.1.7.1 Dématérialisation

Face à la situation sanitaire et en raison des mesures de précaution pour le personnel, le SCC a redoublé d'efforts pour augmenter son efficacité en matière de dématérialisation. Une adaptation du suivi et de la traçabilité de la déclaration a été implémentée, augmentant de fait la sécurité de l'information dans ce domaine.

Le SCC a également mis en service le flux de dématérialisation PM (implémenté en 2019), détruit ses archives des années fiscales 2009 et 2010, et réorganisé tous ses locaux d'archivage.

3.1.7.2 Projets métiers

3.1.7.2.1 Taxation des personnes physiques et Encaissement

L'application de BackOffice TaxPP&Enc permettant de gérer la prestation d'impôt des personnes physiques (taxation et encaissement) a intégré les évolutions suivantes :

- > relevé Fiscal Electronique ;
- > politique Energie 2050 ;
- > mise en conformité de l'imputation forfaitaire d'impôt ;
- > QR-Facture (mis en service au premier trimestre 2021) ;
- > adaptations pour suspendre le calcul de deux types d'intérêts moratoires sur acompte 2020 ;
- > répartition de la part cantonale à l'IFD.

3.1.7.2.2 Imposition à la source

Des adaptations à la nouvelle loi sur l'imposition à la source et différentes évolutions augmentant l'efficacité et l'efficacité des processus ont été intégrées à TaxIS.

3.1.7.2.3 Gouvernance Data

Le SCC, fort des compétences acquises en matière de gestion des données, a migré le reporting actuel – taxation des personnes physiques et encaissement – devenu obsolète, vers une plateforme moderne qui sera le socle pour y ajouter d'autres prestations fiscales. Outre la restitution des informations auprès des métiers et de la direction du SCC, elle permet également de piloter certains processus et d'automatiser certaines activités de contrôle.

3.1.7.3 Maintenance applicative et évolutive

Comme chaque année, les différentes briques logicielles de taxation et d'encaissement utilisées par le SCC ont fait l'objet non seulement de plusieurs adaptations fonctionnelles et techniques mais également de corrections participant à leur conformité.

Des projets consistant à éponger la dette technologique des applications du SCC ont également été mis en place, avec un premier lot d'amélioration du socle technologique sur les prestations PM, PP et l'encaissement. Deux autres lots pour chacune de ces prestations doivent être poursuivis en 2021, 2022 et 2023.

3.1.7.4 Gouvernance du SI SCC

Face aux enjeux croissants des systèmes d'information dans l'administration, et plus spécifiquement au SCC, des restructurations et des transformations internes ont été mises en place pour gouverner de manière conforme et adéquate le système d'information avec les processus ad hoc. Les réflexions et les transformations se poursuivront ces deux prochaines années.

4 Service du personnel et d'organisation (SPO)

Cheffe de service : Gabrielle Merz Turkmani

4.1 Activités

4.1.1 Généralités

Dans le cadre de sa mission, le SPO fournit de nombreuses prestations aux organes politiques, à l'exécutif, aux responsables hiérarchiques, au personnel et à des organismes tiers, telles que :

- > les prestations liées à l'administration générale du personnel, comme le recrutement, les contrats, les salaires, le budget du personnel et l'informatique ;
- > les prestations liées au développement du personnel et de l'organisation telles que la mise en œuvre de projets RH, l'évaluation des fonctions, la formation continue du personnel, le développement et l'accompagnement des projets organisationnels ;
- > les prestations liées au soutien apporté aux collaborateurs et aux collaboratrices comme le suivi social et juridique du personnel en difficulté (incapacité de travail, conflits à la place de travail, difficultés financières), l'accompagnement dans les démarches auprès des assurances sociales, la promotion de la sécurité et de la santé à la place de travail ;
- > les prestations liées à l'activité de contrôle et de soutien à l'Etat-employeur et au Conseil d'Etat, les projets de réponses aux interventions parlementaires touchant à la sphère d'activité du SPO, l'octroi des préavis, le conseil aux unités administratives et aux supérieurs hiérarchiques, l'accompagnement juridique des procédures, l'accompagnement informatique, l'accompagnement organisationnel.

Certaines prestations du SPO possèdent un caractère prioritaire, notamment l'établissement des salaires du personnel. Le SPO doit veiller à ce que chaque mois, quelque 19 500 personnes (personnel de l'Etat et institutions) reçoivent leur salaire, en conformité avec les dispositions légales fédérales et cantonales.

4.1.2 Administration du personnel

Le SPO s'occupe du recrutement, des préavis de classification et de l'établissement des contrats pour le personnel de l'Etat. En outre, il gère toutes les demandes d'avance AVS.

Durant l'année 2020, 722 postes de travail ont été publiés (741 postes en 2019 et 771 en 2018), ce qui correspond à l'insertion de 1112 annonces dans les différents canaux de publication. 827 préavis salariaux, ainsi que 1269 contrats et avenants ont été établis. En 2020, 324 (353 en 2019 et 254 en 2018) collaborateurs et collaboratrices, tous secteurs confondus, ont bénéficié de l'avance AVS. De plus, 25 demandes de retraite partielle ont fait l'objet d'une avance AVS partielle.

4.1.3 Rémunération du personnel

Le SPO gère les dossiers des collaborateurs et des collaboratrices de l'administration centrale et de l'enseignement. Il traite les tâches générales liées aux salaires : les attestations pour l'assurance-chômage, les allocations de maternité, les allocations perte de gain, le paiement des indemnités et frais de débours, les jetons de présence aux membres des commissions ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales, etc. La tâche principale du SPO dans ce domaine est d'assurer la bonne gestion du paiement des salaires pour l'ensemble du domaine confié.

4.1.4 Développement du personnel et de l'organisation

Le SPO via la section « Développement du personnel et de l'organisation » apporte son appui à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des règles de formation, de conduite, d'organisation et de gestion. Il fournit des instruments et méthodes modernes qui aident les unités administratives à mettre en place une organisation rationnelle, efficace et transparente.

En 2020, le SPO a accompagné plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'optimisation de leur organisation dans les domaines suivants :

- > conseil dans le domaine de l'organisation du travail et identification des besoins ;
- > définition et amélioration des processus ;
- > optimisation de structures et réorganisations ;
- > ateliers de travail sur la mission et les valeurs d'un service, avec rédaction d'une charte ;
- > coaching en organisation ;
- > développement et mise à disposition d'outils et méthodes ;
- > formations sur mesure ;
- > conseil en matière de gestion de projet ;
- > réflexion de fusion d'unités ;
- > gestion et participation à la réalisation de projets transversaux ;
- > conseil et validation de cahiers des charges et d'organigrammes.

Le SPO a suivi divers projets en tant que membre du COPIL ou du COPRO. Il a accompagné via le projet FR-Innov 18 unités afin de promouvoir l'amélioration continue au sein de l'Etat (recherche d'efficience). C'est deux fois plus qu'en 2019. Le SPO a également développé et mis à disposition des instruments RH pour le soutien des collaborateurs et des collaboratrices de l'Etat comme par exemple le guide « Les bonnes pratiques pour le travail mobile ».

En 2020, l'interruption des cours de formation continue en raison du Covid-19 a engendré une diminution de plus de 50 % du nombre de participants et participantes :

	Participations 2019	Participations 2020	Nbre cours 2020
Formation continue tout public	899	419	40

	Participations 2019	Participations 2020	Nbre cours 2020
Formation continue des cadres	116	78	12
Formation linguistique	31	15	3
Formation informatique	235	110	41
Total	1281	607	93

Le SPO et la HEG collaborent avec le Centre d'Education Permanente (CEP) du canton de Vaud en offrant la possibilité aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de Fribourg de participer à certains cours de leur programme (4 en 2020). Pour la 7^e année consécutive, les collaborateurs et collaboratrices germanophones ont disposé d'une offre de cours en partenariat avec la Ville de Berne.

En 2020, le SPO a préavisé 53 conventions de formation (76 en 2019).

Dans le domaine de la formation des cadres, trois sessions du cursus introductif destiné aux nouveaux cadres intermédiaires (moins de 2 ans d'ancienneté dans le poste/la fonction) ont été organisées en 2020, avec 49 participants et participantes issu-e-s de toutes les Directions (45 en 2019). En 2021, trois nouvelles sessions auront lieu pour les nouveaux cadres intermédiaires, une session pour les nouveaux cadres supérieur-e-s et deux sessions dites de perfectionnement pour les cadres intermédiaires ayant plus de 2 ans d'ancienneté dans leur poste/fonction. Le concept des formations managériales pour les cadres dirigeants a pour sa part été validé par le Conseil d'Etat en 2020.

Par ailleurs, 16 nouveaux cours ont été intégrés au catalogue de formation continue en 2021, dont cinq pour les cadres, et deux visant à soutenir le bilinguisme à l'Etat de Fribourg.

Le SPO veille à la gestion de la procédure d'engagement et à l'accueil des apprenti-e-s, conseille et informe les apprenti-e-s et leurs formateurs et formatrices, leur offre un programme de formation continue, promeut l'apprentissage à l'Etat et participe à l'organisation des cours interentreprises et des examens de fin d'apprentissage.

En 2020, 151 personnes ont débuté une formation professionnelle à l'Etat de Fribourg. 118 d'entre elles ont participé à l'une des deux journées d'accueil. A la fin 2020, l'Etat-employeur compte 381 apprenti-e-s (385 en fin d'année 2019) répartis dans 25 métiers différents. De plus, l'Etat-employeur forme 28 stagiaires longue durée du modèle 3+1, contre 33 en 2019.

En 2020, plusieurs formations des apprenti-e-s n'ont pas eu lieu en raison du Covid-19. Dès lors, le programme de formation des apprenti-e-s a enregistré le nombre suivant de participants et participantes :

	2019	2020
Formation continue et interne des apprenti-e-s (SPO)	418	167

4.1.5 Informatique

Le SPO, par l'intermédiaire de la section « Système d'information RH », assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie, au calcul du budget du personnel, aux modules de gestion des ressources humaines et de la gestion des temps (GTA). Il maintient et développe le logiciel de gestion des ressources humaines en collaboration avec les utilisateurs et les informaticiens. Il forme et conseille les utilisateurs du logiciel. Il gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

4.1.6 Activités juridiques

Le SPO fournit l'encadrement juridique nécessaire au développement et à la gestion du personnel. En 2020, il a ainsi continué à assumer ses tâches générales de préavis, de conseil et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'aux établissements personnalisés de l'Etat et à certaines institutions subventionnées ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices.

4.1.7 Assurances sociales

Le SPO assure une partie du suivi social et juridique des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale, absents pour cause de maladie ou d'accident. Dans ce contexte, en 2020, 288 cas de requêtes AI ont nécessité l'intervention de la section.

En 2020, la masse salariale de l'ensemble du personnel de l'Etat soumise à la LAA était de plus de 1,4 milliard de francs. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels est à la charge du personnel.

Un quart des primes versées va à la SUVA et trois quarts à un Pool d'assureurs privés représenté en 2020 par la Bâloise Assurances. La proportion de la somme salariale soumise est d'un septième pour la SUVA et de six septièmes pour le Pool. Suite à un appel d'offre public, Visana remplacera dès janvier 2021 le Pool d'assureurs.

Le bureau LAA est rattaché au SPO. Il est l'organe de liaison, de coordination et d'information pour les assuré-e-s SUVA et Bâloise Assurances. Plus de 3000 déclarations d'accident de collaborateurs et collaboratrices de l'Etat ont été enregistrées, contrôlées et complétées, pour la SUVA 14,50 % et pour la Bâloise 85,49 % en 2020. Le 39,13 % relève d'accidents professionnels et le 60,86 % d'accidents non professionnels. Environ 38 % des accidents ont entraîné une incapacité de travail :

	2018	2019	2020
Nombre de cas d'assurance LAA	2 919	3 007	3 577
Accidents/maladies professionnels	609	635	1 400
Montant des récupérations d'indemnités (milliers Fr.)	4 931	4 954	4 927
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	32 607	33 789	30 905

Récupérations auprès de tiers (Fr.)	2018	2019	2020
de l'assurance-invalidité	841 659	773 207	1 061 929
de l'assurance militaire	3 289	662	0

Enfin, dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 350 attestations d'assurance accidents ont été délivrées par le bureau LAA en 2020 et environ 130 assurances par convention ont été conclues.

4.1.8 Consultation Espace santé-social

Tout au long de l'année 2020, la consultation Espace santé-social (CESS) a poursuivi son activité de suivi et de soutien du personnel rencontrant des difficultés professionnelles ou personnelles, que ce soit lors d'incapacités de travail ou en prévention de celles-ci. De plus, afin d'aider le personnel à faire face à cette période particulièrement difficile et ayant nécessité de nombreuses adaptations de la part de tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices, des guides spécifiques pour les cadres et l'ensemble du personnel ont été élaborés.

La CESS, tout en cultivant la collaboration avec les différents partenaires impliqués, a ouvert 223 nouveaux dossiers en 2020. Au total, 504 collaborateurs et collaboratrices, tant subordonnés que cadres, ont été accompagnés. 46 collaborateurs et collaboratrices ont été concernés par un processus de médiation au sein de leur équipe (13 équipes). Durant l'année, 259 dossiers ont été clos.

Les problématiques les plus fréquemment évoquées concernent les problèmes de santé (35 %), qu'ils soient physiques ou psychiques. Les difficultés relationnelles, questions de harcèlement et aspects organisationnels (31 %), sont également très souvent évoquées, même si la CESS a constaté une diminution de ce type de problématique durant le semi-confinement du printemps et la mise en place du télétravail généralisé. Les collaborateurs et collaboratrices consultent aussi la CESS pour des difficultés financières (7 %), des problèmes familiaux (3 %), des situations de crise (4 %), ou encore pour obtenir diverses informations à caractère psycho-social (20 %).

Le nombre de collaborateurs et collaboratrices ayant sollicité le dispositif a légèrement diminué en 2020 :

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de personnes suivies	438	446	527	576	504

Ces suivis, qui gagnent toujours plus en complexité, ont impliqué différents types d'interventions de la part des intervenants et intervenantes. Vu la situation pandémique, le nombre de rencontres de visu a bien entendu diminué au profit des téléphones (y compris visioconférences) :

	2016	2017	2018	2019	2020
Rencontres avec la personne concernée	299	342	414	433	224
Rencontres avec un/des tiers impliqué-s	89	124	144	120	55
Entretiens de réseau/bilans/médiations	85	123	175	165	126
Téléphones avec la personne concernée ou un tiers	1 548	2 040	2 010	1 771	2 052
Echanges d'emails avec la personne concernée ou un tiers	1 698	2 481	3 336	3 412	3 587

La CESS assure également la gestion et le suivi de l'engagement de personnes invalides conformément à l'ACE y relatif. Au 31 décembre 2020, 46 personnes étaient engagées sur ce crédit ; de nouveaux engagements sur ce crédit sont d'ores et déjà prévus pour 2021.

Le SPO assume également la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat (FESPE) dont l'objectif est de venir matériellement en aide au collaborateur ou à la collaboratrice de l'Etat qui est dans l'incapacité financière temporaire de faire face aux dépenses nécessaires à son entretien. En 2020, 14 demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE. Après analyse, aucune n'a finalement été présentée au comité pour décision, soit car elles ne répondaient pas aux critères d'octroi de prêt, soit en raison d'une impossibilité de remboursement sans compromettre le minimum vital de la personne, soit parce qu'un suivi était nécessaire avant d'envisager un prêt, ou encore parce que la personne n'a pas donné suite à la démarche. 3 dossiers ont été traités en collaboration avec CARITAS Fribourg (2 pour le désendettement, 1 pour l'aide à la gestion de budget).

4.1.9 Santé et sécurité au travail

Le SPO a pour mission la mise en application du système SST, le conseil et le suivi de l'application de différentes lois relatives à la santé et à la sécurité au travail (SST).

Durant l'année 2020, la formation « Prévenir les risques et gérer la violence » s'est poursuivie en collaboration avec la Haute école de travail social (HEF-TS). Quatre modules de cours en français et en allemand ont été organisés en faveur du nouveau personnel des 60 unités administratives définies « à risque » ; ainsi, 60 collaborateurs et collaboratrices ont participé à cette formation de deux jours.

Développée en 2010 par le SPO et la Haute école de santé de Fribourg (HEdS), la formation « Secouriste en entreprise » s'est poursuivie en 2020 : 9 cours ont été mis sur pied et 87 collaborateurs et collaboratrices de différentes unités administratives de l'Etat ont participé à cette formation de base.

La commission permanente de la sécurité et la protection de la santé de l'Etat (commission SST) s'est réunie à une reprise.

Comme lors des deux dernières années, une campagne de vaccination a été proposée aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Plus de 250 personnes ont été vaccinées lors de séances réparties sur 4 jours. Conscient de l'importance de la santé de son personnel, le Conseil d'Etat a décidé de pérenniser, pour trois ans, cette mesure.

4.1.10 Evaluation des fonctions

Le SPO, conformément aux mandats du Conseil d'Etat, effectue l'évaluation de l'ensemble des fonctions répertoriées à l'Etat de Fribourg, selon le système Evalfri. Le SPO assure également la gestion et le développement de ce système en réalisant et veillant à la bonne exécution des décisions de classification du Conseil d'Etat. Il assume également le secrétariat de la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF).

Durant cette année, la CEF a tenu cinq séances plénières pour traiter les évaluations des 14 fonctions enregistrées dans la deuxième étape du cinquième mandat et celles du corps professoral de la HEP-PH FR ; à la suite desquelles le Conseil d'Etat a adopté deux ordonnances modifiant l'arrêté concernant la classification des fonctions du personnel de l'Etat. Suite à cela, le SPO, en collaboration avec les Directions concernées a procédé à l'application des nouvelles classes de traitement à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices rattaché-e-s aux fonctions évaluées (plus de 500 collaborateurs et collaboratrices).

Dans le cadre des requêtes de décision formelle, le SPO a enregistré les requêtes concernant les fonctions de technicien/ne en radiologie, d'enseignant/e primaire et de garde-faune et a tenu six séances de consultation de dossier.

Régulièrement, le SPO analyse, en appliquant la méthode Evalfri, le rattachement correct des collaborateurs et collaboratrices aux fonctions de référence lors des réorganisations, des promotions annuelles ou de nouveaux engagements. Dans ce cadre, plusieurs postes de travail ont été évalués.

Le SPO est également sollicité pour répondre aux études salariales intercantonales.

4.2 Projets

4.2.1 Politique du personnel

Après deux ans et demi de travaux menés activement par un groupe de travail interdirectionnel, sur la base également de la participation de collaborateurs et collaboratrices durant les Cafés RH ainsi que d'une enquête auprès du personnel en 2019, le plan d'action de la nouvelle Politique du personnel de l'Etat de Fribourg a été adopté par le Conseil d'Etat en février 2020. Durant les six prochaines années, différentes actions réparties au travers de sept axes stratégiques vont permettre à l'Etat-employeur de rester un employeur attractif afin de conserver et d'attirer des collaborateurs et collaboratrices motivés et compétents. En 2020, diverses actions ont été mises en place :

Axe stratégique « Encourager les nouvelles formes travail » :

- > mise à jour de l'ordonnance sur le travail mobile : l'ordonnance du 12 octobre 2020 sur le travail mobile offre un cadre juridique souple et améliore les conditions de travail du personnel ;
- > modification du règlement sur le temps de travail : sur la base notamment du vécu durant la pandémie du Covid- 19, un avant-projet a été élaboré et mis en consultation en décembre 2020. Il vise à offrir davantage de flexibilité dans l'organisation du temps de travail et de permettre de mieux concilier vie privée et vie professionnelle ;
- > promotion du temps partiel : depuis le 1^{er} juillet 2020, les postes à temps plein et partiel sont en principe mis au concours avec une fourchette de taux d'activité (ex. 50 - 60 %, 80 - 100 %).

Axe stratégique « Soutenir l'encadrement » :

- > concept de développement des compétences managériales pour accompagner les cadres dès leur entrée en fonction (ex. formations introductives) et de les soutenir tout au long de leur carrière (ex. perfectionnement en lien avec leur poste et formation continue à l'aide du programme de formation de l'Etat).

Axe stratégique « Accroître l'attractivité de l'Etat-employeur » :

- > mise à disposition d'un instrument de conduite par objectifs, de développement et d'évaluation (ODE) : un instrument simple d'usage a été établi pour faciliter les échanges entre supérieur-e-s hiérarchiques et collaborateur-trice-s, notamment concernant les tâches de fixation d'objectifs et les discussions sur le développement personnel.

Axe stratégique « Placer la digitalisation au service de l'humain » :

- > le projet de dématérialisation des dossiers du personnel gérés par le centre de paie SPO a connu une grande avancée en 2020. Tous les dossiers papier (environ 12 000) ont été scannés et importés dans OnBase (solution GED choisie par le SITel pour tous les projets de dématérialisation). Dès le début de l'année 2021, le projet se poursuivra avec l'implémentation de processus informatisés et l'insertion de documents d'autres sections du SPO dans OnBase ;
- > pour le recrutement du personnel, le remplacement du logiciel actuel ProRecrute par l'outil SAP Successfactors aura lieu en 2021.

4.2.2 Révision de la LPers/RPers

La révision de la Loi sur le personnel et de son règlement (LPers et RPers) suit son cours. Suite à l'approbation par le Conseil d'Etat de la délimitation du périmètre de révision en date du 24 septembre 2019, le SPO et un groupe de travail interdirectionnel se sont affairés à la rédaction du projet et du message, les travaux de préparation étant à chaque fois élaborés par le SPO et discutés au sein du groupe de travail. Le projet et le message ont été soumis au Conseil d'Etat au printemps 2020. Le 29 juin 2020, ce dernier a autorisé la mise en consultation de l'avant-projet de loi modifiant la loi sur le personnel de l'Etat ainsi que de l'avant-projet d'ordonnance modifiant le règlement du personnel de l'Etat. La consultation a duré du 1^{er} juillet à fin septembre, avec prolongation pour les associations de personnel au 15 octobre. Les mois de novembre et décembre ont été réservés à l'analyse et la synthèse des remarques reçues ainsi qu'à l'élaboration de propositions de modifications qui seront soumises début 2021 à la DCEQP pour être discutées avec les associations de personnel.

4.3 Activités particulières en lien avec le Covid-19

Suite à l'évolution de la pandémie de Covid-19 et afin de protéger les collaborateurs et les collaboratrices de l'Etat tout en assurant les prestations, le Conseil d'Etat a adopté le 23 mars 2020 des Directives relatives aux dérogations aux règlements concernant le personnel de l'Etat. Ces dernières ont été adaptées à plusieurs reprises durant l'année en fonction de l'évolution de la pandémie. Une page internet dédiée au Covid-19 et destinée au personnel de l'Etat a été créée. Elle contient des réponses aux questions fréquentes, des guides pour les collaborateurs et collaboratrices ainsi que pour les cadres. Le SPO a réuni à de nombreuses reprises la conférence des entités de gestion RH pour conseiller les autorités d'engagement dans cette situation particulière. Il a participé activement à la mise en place des prescriptions sanitaires par l'Etat-employeur sur le lieu de travail. Le SPO a également soutenu l'OCC par des activités diverses (travaux RH administratifs et organisationnels).

5 Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

Directeur : Michel Demierre

5.1 Introduction

La crise du Covid-19 a souligné encore davantage le rôle de service central du SITel, qui a permis aux services les plus exposés de gérer la crise sanitaire et économique, et qui a également permis à l'ensemble des entités de l'Etat de continuer à fonctionner en favorisant le télétravail.

Si la coordination des grands projets a souffert de la crise, il n'en demeure pas moins que le SITel a été actif sur de nombreux fronts, puisqu'il a traité pas moins de 99 projets en 2020, voir à ce sujet le chapitre « Projets – indicateurs généraux ». Le SITel – en collaboration avec ses partenaires de l'Etat – a donc continué d'œuvrer à la réalisation du programme gouvernemental de la législature. Le chapitre « Projets spécifiques » donne un aperçu des projets

concrétisés pour chaque objectif de la digitalisation formulé dans le « Plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information ».

Au-delà de la forte mobilisation du SITel et en particulier de la section Technique pour aider les services de l'Etat à faire face à la crise, avec un engagement 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant plusieurs semaines, cette crise a également été un accélérateur pour la digitalisation et une opportunité pour mettre en place des outils et des processus de portée générale.

Ainsi, une Directive de conduite de crise au SITel a été établie en cohérence avec les organes de conduite de crise de l'Etat (OCC et CSG-COVID). Un arrêté du Conseil d'Etat établit désormais la liste des applications qui doivent être maintenues ou rétablies de manière prioritaire en cas de crise, en plus des couches technologiques de l'infrastructure.

Un déploiement accéléré du pilote prévu avec des outils de communication unifiée (Jabber et Teams), incluant notamment la téléphonie, la vidéoconférence et la messagerie instantanée, a été nécessaire afin de permettre le télétravail au Grand Conseil, dans l'administration, ainsi que dans le domaine de l'éducation, qui a également bénéficié de Microsoft 365 pour 48 434 élèves et enseignants et enseignantes.

En plus de la mise à disposition d'environnements virtuels permettant d'utiliser un poste de travail de l'Etat à distance, le SITel a fourni 215 ordinateurs portables afin de permettre le télétravail à des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Il a également fourni les équipements et les prestations techniques pour la mise en place de centres d'appels.

Une nouvelle Directive concernant la priorisation des projets dans le cadre du processus budgétaire 2021 a été édictée. Cette directive enrichit les critères et les règles de priorisation en introduisant notamment cinq lignes directrices : (1) obsolescence, (2) sécurité, (3) socle transversal, (4) digitalisation de l'administration et guichet virtuel de la cyberadministration, (5) sectoriel et autre. Un outil de bilan économique des projets est également introduit comme critère. Cette directive a été ajustée et pérennisée dans le cadre du processus de priorisation du budget 2022.

Sur le plan stratégique, le projet d'une nouvelle « Ordonnance sur l'organisation de la digitalisation et des systèmes d'information dans l'administration cantonale » a été mis en consultation et le traitement des retours a débuté. Cette ordonnance doit permettre de faire face aux défis de la digitalisation en précisant et en harmonisant les rôles et les responsabilités des nombreux acteurs impliqués. Elle formalise les réformes opérées ces dernières années dans la gouvernance de l'informatique cantonale. Elle vise la standardisation et la cohérence afin de renforcer l'efficacité nécessaire pour la digitalisation du canton. Le traitement des retours se poursuivra en 2021 et permettra de préparer les explications utiles et les ajustements pertinents. Une modification essentielle de la gouvernance prévue par la nouvelle ordonnance a d'ores et déjà été officialisée par une modification de l'actuelle « Ordonnance sur la gestion de l'informatique et des télécommunications dans l'administration cantonale » avec effet au 1^{er} janvier 2021, ceci afin de garantir le fonctionnement sur une année complète : il s'agit de la création d'une « Délégation du Conseil d'Etat en matière de digitalisation et de systèmes d'information (DSI) ». La DSI a notamment pour mission de faciliter la gouvernance de la digitalisation et des systèmes d'information, ainsi que d'assurer la conduite opérationnelle de la transformation digitale de l'Etat de Fribourg. Elle remplace entièrement le Bureau de la CIE et elle reprend certaines attributions de la CIE, qui gardera un rôle de préavis.

Une « Loi adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation » a été votée par le Grand Conseil, apportant des ajustements à la « Loi sur la cyberadministration » et à la « Loi sur la protection des données ». Ces ajustements permettent notamment l'utilisation systématique du numéro AVS et des numéros IDE et REE dans le référentiel cantonal, et donnent un cadre pour l'externalisation du traitement des données, y compris de données sensibles, en Suisse ainsi qu'à l'étranger. Ce cadre est applicable à l'utilisation de solutions « cloud ».

Dans le domaine financier, le SITel a présenté et discuté le mécanisme des réallocations avec la CFG du Grand Conseil, l'Inspection des finances, l'AFin et la DFIN. Un projet de « Directive sur les réallocations, reports de crédit et fonds d'infrastructure » a été rédigé afin de formaliser et d'encadrer la pratique des réallocations. Un « Rapport financier 2019 sur la digitalisation et les systèmes d'information » a également été mis à disposition de ces instances afin de donner la transparence attendue au niveau général et au niveau détaillé. Un projet de « Directive pour le

traitement des marchés publics » a également été rédigé afin de formaliser les processus du SITel assurant un déroulement optimal et une bonne communication dans le respect de la législation sur les marchés publics.

5.2 Ressources humaines et communication

Une section « Ressources humaines et communication » a été créée, dont la cheffe est entrée en fonction au 1^{er} mars 2020, avec pour objectif principal de mener les réformes nécessaires au sein de la section concernant les processus RH, administratifs et de communication, pour gagner en efficacité et pour le bénéfice de tout le service. La maîtrise de la gestion des 142,05 EPT attribués au SITel est un acquis de cette année 2020. Plusieurs transformations de poste ont été effectuées durant l'année, notamment pour utiliser les reliquats d'EPT qui étaient à disposition du service et permettre la publication des mises au concours idoines.

Un autre axe a été la relance de recrutements jusqu'ici inachevés ou infructueux ainsi que l'augmentation de la visibilité du service au-delà du giron de l'Etat. Un accent tout particulier a été mis sur le marketing RH. Les outils digitaux utilisés, en accord avec la Chancellerie, ont permis d'accroître l'intérêt envers les publications de postes émises par le SITel au sein de la communauté informatique.

Indicateurs	2020 réel	2020 budget	2019 réel	2019 budget
Personnel en contrat à durée indéterminée CDI 3010.100 au 31.12 (EPT)	130,56	142,05	130,44	142,05
Mises au concours ouvertes au 31.12 (publiées ou en traitement, en EPT)	11,60	-	-	-
Mises au concours ouvertes (publiées ou en traitement, en personnes)	12	-	-	-
Recrutements achevés avec entrée en fonction (en personnes)	15	-	-	-
Recrutements achevés avec contractualisation (en personnes)	23	-	-	-
Départs durant l'année (y compris départs à la retraite, en personnes)	12	-	17	-
Départs à la retraite (en personnes)	3	-	1	-
Taux de rotation du personnel	10,35 %	-	13,40 %	-

Il est à souligner que, au 31 décembre 2020, tous les postes d'encadrement sont repourvus ; soit les chef-fe-s de section et chef-fe-s de secteur. Le directeur adjoint n'est pas remplacé suite au départ du titulaire précédent, le service ayant préféré réorganiser la section « Applications » en deux nouvelles sections. Cette réorganisation déploiera ses effets sur toute l'année 2021.

Concernant le processus Evaltic/Evalfri, le choix du référentiel swissICT comme source unique de définition des fonctions informatiques a été entériné par le SPO et la Commission d'évaluation des fonctions (CEF), avec l'accord de la DFIN.

Deux apprentis dans le métier « Informaticien CFC » ont terminé avec succès leurs examens finaux, incluant la maturité professionnelle. Les deux places d'apprentissage sont à nouveau disponibles pour la prochaine rentrée scolaire.

Les formations prévues pour le personnel du SITel ont été impactées par la pandémie de Covid-19 et n'ont pas atteint le budget planifié de 300 000 francs, mais la dépense de 181 000 francs est une proportion appréciable au vu du contexte.

5.3 Finances

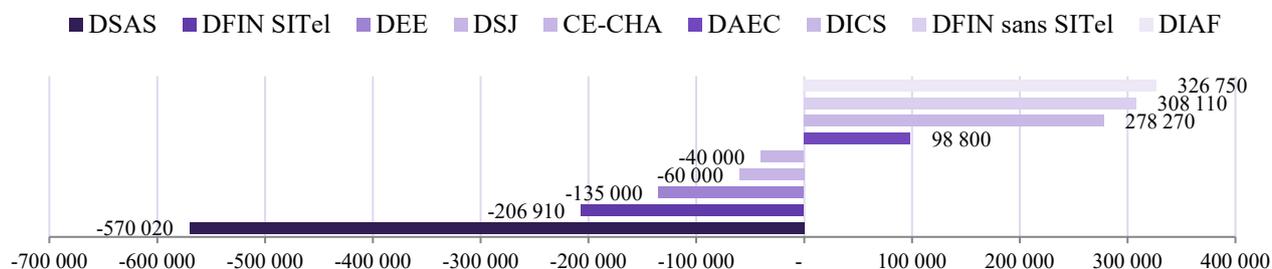
Le budget 2020 se solde par un exercice équilibré sur l'enveloppe informatique du SITel qui s'élevait à 31,4 millions de francs, ajustée à 31,2 millions de francs après réallocations, pour une dépense réelle de 31,0 millions de francs (sous réserve des écritures finales de bouclage 2020). Compte tenu d'une enveloppe informatique totale de l'Etat de 50,7 millions de francs, le budget sous la responsabilité des services hors SITel s'élevait à 19,3 millions de francs, ajusté à 19,5 millions de francs après réallocations, pour une dépense réelle de 12,7 millions de francs (sous réserve des écritures finales de bouclage 2020).

Des réallocations budgétaires pour un montant total de 16,7 millions de francs ont été effectuées. Les principaux projets qui ont bénéficié d'un financement par réallocation sont : le projet « QUID4PP : Référentiels – personnes physiques », le projet « SDA – Evolution infra réseau Transport », le projet « SAP BW4Hana : migration BW et Datawarehouse » et le projet Cloud-MS : Mise à disposition d'Office 365 pour les écoles. Des réallocations ont été

effectuées pour assurer l'évolution de la plateforme de gestion d'affaires (OnBase) et l'extension de l'infrastructure du Data Center. Les coûts liés au Covid-19, notamment en termes d'achat de matériels, de redevances et de logiciels informatiques, ont été financés par le budget du SITel pour un montant de 1,7 millions de francs.

Réallocations 2020 par Direction

(chiffres en CHF, négatif = donateurs, positif = bénéficiaires)



En tant que service central, le SITel assure le processus d'élaboration du budget et des plans financiers concernant l'enveloppe informatique de l'Etat. Les demandes budgétaires 2021 en première lecture se montaient à 70,3 millions de francs, alors que le plafond fixé par le Conseil d'Etat pour l'enveloppe informatique était de 50 millions. Les travaux de la CIE et des Commissions spécialisées s'appuyant sur la nouvelle Directive « Lignes directrices pour la priorisation des projets au budget 2021 » ont permis d'atteindre la cible de 50 millions en deuxième lecture. Suite aux discussions en CIE et sur mandat de la DFIN, le SITel a établi des variantes d'adjonctions au montant de 2^e lecture, en appliquant les critères de la Directive aux demandes reçues. Le Conseil d'Etat a fixé le budget à 53,8 millions de francs pour la troisième lecture sur la base des adjonction proposées, budget finalement ramené à 53,5 millions de francs suite à un amendement de la CFG.

5.4 Projets – indicateurs généraux

La méthode de gestion des projets informatiques de l'Etat de Fribourg est la méthode HERMES, créée par la Confédération. Celle-ci est composée de quatre phases : Initialisation, Conception, Réalisation, Déploiement. Chaque phase est formellement démarrée lors d'un jalon décisionnel (JD1, JD2, JD3, JD4) et le projet est clôturé par le JD5.

5.4.1 Nombre de projets traités

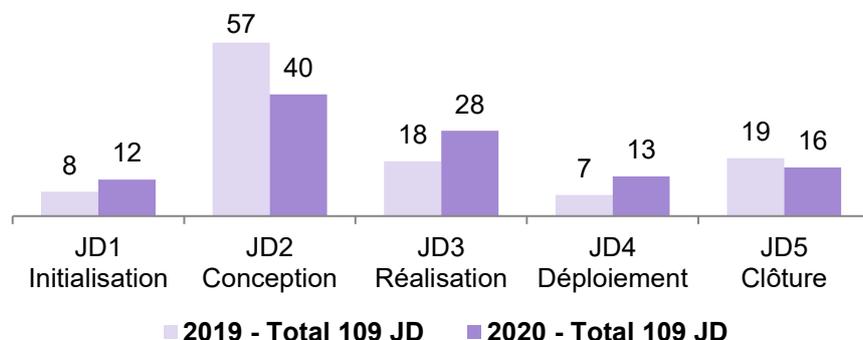
Le tableau suivant présente le nombre de projets traités par l'ensemble des sections du SITel en 2020, incluant les projets encore en cours à la fin de l'année (au moins le JD2 passé), ainsi que les projets qui ont été terminés en 2020 (JD5 passé). On note une augmentation de 20,73 % du nombre total de projets traités en 2020 par rapport à 2019.

Importance financière	Projets en cours démarrés avant 2020	Projets en cours démarrés en 2020	Projets clôturés en 2020	Total projets traités en 2020	Total projets traités en 2019
>= 3 000 000	4	00	00	04	9
>= 400 000	10	10	03	23	21
> 100 000	22	12	03	37	26
< = 100 000	11	14	10	35	26
Totaux :	47	36	16	99	82

En plus des 99 projets traités en 2020, un total de 35 missions à caractère plus technique et en général relatives au maintien en condition opérationnelle (MCO) des infrastructures et services du SITel ont également été traitées.

5.4.2 Nombre de jalons décisionnels de projets passés

L'histogramme ci-dessous représente le nombre de jalons décisionnels passés en 2019 et 2020. Le nombre total inchangé de 109 JD est un signe du maintien de l'activité malgré la pandémie. On a démarré moins de conceptions, mais on a plus réalisé et déployé. Les clôtures en léger retrait confirment que l'on s'est un peu plus dispersé.



Nota bene : ces chiffres ne peuvent être ramenés au nombre de projets, compte tenu du fait qu'un projet peut, sur une année, passer plusieurs phases et donc plusieurs jalons décisionnels.

5.5 Projets spécifiques

Ce chapitre présente une sélection de projets du portefeuille, regroupés selon les quatre objectifs principaux du Plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information. Pour chaque projet, il est indiqué son numéro systématique, son nom, la phase en cours, une courte description, et les principaux résultats atteints cette année.

5.5.1 L'administration 4.0 facilite la vie

Projet 0542 – Cyber santé – DEP au niveau cantonal pour les acteurs de la santé – (en phase de réalisation)

Dans le cadre de ce projet intercantonal, le SITel, au travers de la Commission Technique CARA, joue un rôle important dans le pilotage technologique du projet (suivi des tests du portail, rédaction d'un manuel de raccordement technique destiné aux acteurs de la santé du canton souhaitant se raccorder informatiquement au Dossier Electronique du Patient (DEP). L'année 2021 devrait permettre la mise en production du DEP et voir le raccordement des premières institutions fribourgeoises (HFR, RFSM) à la plateforme.

Projet 0589 – eDéménagement – (en phase de réalisation)

Mise en place d'une prestation sur le guichet de cyberadministration permettant l'inscription et le traitement par voie électronique du déménagement. En 2020, une première phase de test de la prestation avec les communes pilotes a été réalisée. Un projet d'ordonnance concernant la mise en place d'un essai pilote d'annonce électronique des déménagements est en cours d'élaboration, ce qui permettra de poursuivre et finaliser cette phase pilote en 2021.

Projet 0756 – MIE Moyen d'identification électronique – (en phase de conception)

Le SITel a présenté au Conseil d'Etat un rapport sur la stratégie de l'Etat concernant les moyens d'identification électroniques et sur les actions à mener pour son introduction : ce rapport a été accepté dans sa totalité. Un appel d'offre public pour l'acquisition d'un moyen d'identification électronique unique pour toutes les prestations à la population a été mené et a débouché sur l'adjudication à la société SwissSign pour sa solution SwissID et sur sa contractualisation. L'architecture de la solution a été définie en vue d'une mise en service pour le dossier électronique du patient et de la cyberadministration en 2021.

Projet 1092 – ITSM Renouveler la solution de support IT de l'Etat de Fribourg – (en phase de réalisation)

L'Etat est confronté à la nécessité d'augmenter fortement la valeur de son portail de support pour les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat et de renouveler sa solution de support IT en fin de vie, en prévoyant une extension au support digitalisé des prestations de cyberadministration envers la population et l'économie. En 2020, un premier pilote a été déployé sur un public très restreint, celui-ci sera étendu progressivement durant le premier trimestre afin de couvrir l'ensemble des publics concernés. Un soin tout particulier est accordé à l'expérience utilisateur, à

l'ergonomie de la solution et à l'intégration avec les outils actuellement déployés au sein de l'Etat tels que Microsoft 365.

5.5.2 L'administration 4.0 offre des prestations 100 % digitales

Projet 0403 – Permis de construire : Lot 2 – (en phase de conception)

Amélioration de la solution de gestion des demandes de permis de construire en ligne, par le développement des fonctionnalités des procédures fédérales, des constructions illicites et mises en conformité, et de l'interfaçage avec le RegBL (registre fédéral des bâtiments et logements). Les spécifications détaillées pour les procédures fédérales ainsi qu'une première base de conception ont été faites. Ce projet prévoit une réalisation jusqu'en 2022.

Projet 0895 – Déménagement du datacenter de l'ECAS – (en phase de réalisation)

Planification du déplacement de l'intégralité des infrastructures informatiques et télécommunication actuellement situées dans le bâtiment de l'ECAS. Le SITel a réceptionné les clés de la Télécom Room des Arsenaux 41 au 1^{er} décembre 2020, aucun problème majeur n'a été constaté. L'installation du réseau principal du datacenter a débuté.

La remise des clés des Télécom Room d'André Piller 50 aura lieu le 31 janvier 2021. Le déménagement des équipements informatiques débutera dès le 1^{er} février 2021 pour se terminer au plus tard au 31 juillet 2021.

La remise des locaux de l'ECAS est prévue pour la fin de l'année 2021, ainsi que la clôture du projet.

Projet 0912 – SDA - Evolution de l'infrastructure réseau de transport – (en phase de conception)

Mise en place d'un nouveau réseau de transport d'information (y compris filaire, fibre optique et WiFi) et remplacement des composants obsolètes. Les équipements liés au cœur du réseau informatique sont en cours de remplacement. Un retard de plusieurs mois est à signaler à cause du Covid-19. Le concept de haut niveau de l'architecture du réseau est en cours d'établissement. Ce projet prévoit une réalisation jusqu'en 2026.

Projet 0570 – Transformation SAP – (en phase de conception)

Dans le cadre du programme SAP à l'Etat de Fribourg, migration et déploiement, dans tous les services de l'Etat, des modules financiers vers la nouvelle solution SAP S/4 HANA avec une mise en production prévue le 1^{er} janvier 2023. La fin de la conception est prévue le 30 juin 2021. Un appel d'offres public a été publié le 30 octobre 2020 pour rechercher des consultants SAP pour des travaux liés à la phase de réalisation. L'adjudication est prévue en février 2021.

Projet 0751 – Pilote Cloud : Intégration achat informatique dans SAP Ariba (IAIS) – (à clôturer)

Dans le cadre du programme SAP et des projets pilotes cloud, il s'agit du déploiement de la solution SAP Ariba au SITel pour les achats, avant un déploiement aux autres services de l'administration. Cette solution a été mise en production sous une forme bridée au SITel en août 2020, la solution complète n'étant pas conforme aux exigences d'hébergement en Europe formulées dans l'ordonnance des projets pilotes cloud. L'hébergement d'un module essentiel aux USA n'ayant pas pu être renégocié, Ariba ne sera pas déployé au-delà du périmètre du pilote et l'installation pilote a été décommissionnée.

Projet 0369 – Mise en place d'une solution de gestion d'affaires pour le SEJ – (clôturé)

Dans le cadre du programme de Gestion des affaires à l'Etat de Fribourg, mise en place de la solution pour le secteur des milieux d'accueil du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) permettant la dématérialisation de tous les dossiers. Le processus est maintenant automatisé et remplace l'ancien système. Ce projet s'est terminé en août 2020.

Projet 0702 – Mise en place d'une solution de gestion d'affaires pour le SMC – (en phase de réalisation)

Dans le cadre du programme de Gestion des affaires à l'Etat de Fribourg, mise en place de la solution pour la gestion des dossiers et affaires du service du médecin cantonal permettant la dématérialisation de tous les dossiers. Ce projet se terminera à la fin du premier semestre 2022.

Programme 0534 – e-Justice

Programme inscrit au plan gouvernemental 2017-2021 avec pour but de pouvoir exécuter électroniquement, à tous les niveaux et au travers de chaque instance, les différentes prestations en matière de justice. Cela inclut notamment la communication et la consultation électronique des dossiers pour les différentes parties et intervenants, la gestion électronique des dossiers par les autorités y compris l'archivage des dossiers, le transfert numérique de données inter- et intra-autorités et la publication électronique de jugements. Ce programme, initialisé en 2019, a été réorganisé en octobre 2020 pour passer de 9 projets informatiques à 4 projets informatiques. L'intention de ce nouveau découpage est de proposer une structure orientée selon les processus métier plutôt que l'architecture logicielle. Son achèvement est prévu fin 2027, ce qui permettra notamment de s'aligner avec le projet fédéral Justitia 4.0.

5.5.3 L'administration 4.0 est transversale et sûre

Programme 0760 – QUID4 – Référentiels et registres

Programme subdivisé en 8 projets inscrits au plan gouvernemental 2017–2021 avec pour but la mise en œuvre d'un Référentiel cantonal, de l'alignement de quatre registres sectoriels pilotes et de l'organisation de gouvernance des données de référence.

Projet 0789 – QUID4PP – Référentiels : personnes physiques – (en phase de déploiement)

Mise en place du socle technique pour l'ensemble des référentiels. La plateforme technique des référentiels et du référentiel des nomenclatures a été mise en production en janvier 2020. En mai 2020, une première consommation des adresses par le guichet virtuel a été réalisée. La partie relative aux personnes physiques sur le périmètre du contrôle des habitants a été testée. La mise en production de ce référentiel est prévue début 2021.

Projet 1090 – MS Cloud : Mise à disposition de Microsoft 365 (Office 365) pour les écoles – (clôturé)

Mise en œuvre de la solution collaborative Microsoft 365 pour toutes les écoles publiques du canton pour la rentrée scolaire après les vacances d'automne 2020. MS 365 a été installé à l'ensemble des entités de l'éducation (48 434 personnes) conformément aux exigences du Conseil d'Etat, permettant notamment d'assurer les cours à distance dans le cadre de la crise du Covid-19.

Projet 1089 – MS Cloud : Déploiement d'Office 365 dans l'administration – (en phase de déploiement)

Mise en œuvre de la solution collaborative Office 365 pour tous les services de l'administration cantonale. MS Teams a été déployé en avance de phase à l'ensemble de l'Administration Cantonale. La mise en œuvre de la solution collaborative Office 365 se poursuivra jusqu'à la fin du premier semestre 2021.

Projet 0693 – MS Cloud : Pilote - Communication unifiée - Teams téléphonie – (en phase de réalisation)

A la suite du mandat qui lui a été fixé par le Conseil d'Etat, le SITel a entrepris de déployer une solution unique pour la communication unifiée au sein de l'Etat de Fribourg. Cette solution est appelée à remplacer le système de téléphonie actuel. La première étape de ce projet a consisté à déployer la solution Cisco Jabber sous forme de pilote à certains services. Puis, ce déploiement a été étendu aux autres services en raison de la crise du Covid-19. Le passage de Cisco Jabber à MS Teams fait suite au mandat du Conseil d'Etat demandant une solution unique pour la communication unifiée au sein de l'Etat. Les appareils Cisco et la solution Jabber seront retirés au profit de MS Teams qui simplifie et améliore la communication au sein de l'Etat. Cette solution est en mode pilote au SITel, à FRITIC et à la HEP. L'objectif est de déployer 80 % des utilisateurs d'ici à la fin mars 2021, et la totalité des services à la fin juin 2021.

5.5.4 L'administration 4.0 place l'humain au centre de la réflexion technologique

Projet 0543 – HAE : S2P – (en phase de réalisation)

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme HAE pour remplacer la solution de gestion administrative du segment secondaire professionnel (écoles professionnelles, service de la formation professionnelle et Institut agricole de Grangeneuve). Retardé par un recours sur une adjudication de gré à gré en 2019, le marché a dû faire l'objet d'un appel d'offres public en 2020 qui a lui-même été interrompu en l'absence d'offre conforme de la part des trois

soumissionnaires. Finalement, le marché a été adjudgé en gré à gré concurrentiel fin 2020 à la société Equinoxe pour mise en œuvre de la solution ISA. La réalisation continuera en 2021 pour un déploiement qui s'achèvera en 2023.

Projet 0686 – EDU : S1 – (en phase de déploiement)

Pour l'école obligatoire, la solution administrative cantonale ISA utilisée par les huit cycles d'orientation du S1- alémanique depuis la rentrée 2019, a été étendue à trois écoles pilotes du cycle d'orientation francophone à la rentrée 2020. Tous les établissements scolaires devraient utiliser ISA pour la rentrée 2021.

Projet 0785 – SuccessFactors remplacement ProRecrute – (en phase de conception)

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme SAP à l'Etat de Fribourg. Il consiste au remplacement de l'application de recrutement ProRecrute par la solution SAP Successfactor pour l'ensemble des services. Bien que le projet ait subi un retard de plusieurs mois à cause du Covid-19, la définition des exigences métier a pu être réalisée et les spécifications fonctionnelles du système ont débuté. Les phases de réalisation et de déploiement seront ensuite planifiées sur la base d'unités de réalisation, avec une mise en service prévue pour un pilote en avril 2021.

5.6 Exploitation

Les efforts destinés à industrialiser et à assurer un haut niveau de qualité des activités répétitives de l'exploitation se sont poursuivis en 2020, notamment par un désenchevêtrement des activités de support et des activités de projet. Afin de faire face à la pandémie de Covid-19 et dans le but de permettre à toute l'administration de continuer ses activités, la section Technique a mobilisé toutes les ressources nécessaires pour fournir le service que l'on attendait d'elle lors d'une crise majeure. A cette occasion, un mode de fonctionnement adapté a été créé. Il pourra être réutilisé lors d'autres crises. Grâce à l'avance prise sur diverses technologies lors des années précédentes (communication unifiée, mobilité, cloud), il a été possible d'intégrer toutes les écoles dans la solution Microsoft 365 en une semaine. Sous l'angle de la logistique et du service sur le terrain, 2249 postes de travail ont été installés, ainsi que 2354 écrans. Un total de 1087 postes de travail, 993 écrans et 30 imprimantes ont été retournés pour « recyclage vert ». Le nombre de changements sur des infrastructures en production a diminué de 55 % en 2020 par rapport à 2019. Ils ont été limités volontairement durant la première vague de Covid-19 afin de limiter les risques et de permettre aux équipes de se concentrer sur les tâches liées à la crise. D'autre part, les activités issues de projets sont réalisées et tracées séparément, afin de ne pas entraver les équipes d'exploitation dans leurs activités de maintien de l'existant.

5.6.1 Demandes et incidents

- > Rapportée à une durée de 12 mois, une baisse de 23,5 % des demandes est à constater en 2020 par rapport à 2019. Il y a aussi une baisse de 11,4 % du nombre des incidents. Cette variation est due à un plus faible nombre de sollicitations issues de la part des projets, ces dernières passant par d'autres canaux. D'autre part, la crise du Covid-19 a eu pour conséquence une réduction importante des changements dans le parc de solutions de l'Etat.
- > Le nombre des incidents identifiés via des mesures de surveillance automatique est stable (variation non significative de 1,6 %). On observe une baisse de 16 % des incidents déclenchés par les utilisateurs et utilisatrices.
- > La proportion des incidents par rapport aux demandes augmente de 70,8 % en 2019 à 86,6 % en 2020.
- > La proportion de sollicitations résolues directement par l'Exploitation a baissé de 1 % (84 % à 83 %). Augmenter ce ratio de manière à libérer les spécialistes pour des activités directement liées au plan gouvernemental demande des efforts très importants, qui sont en cours.

Indicateur	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec*	2020	2019
Demandes	2354	1786	2395	1643	1527	1617	1740	1846	2047	1689	2163	741	21548	28168
Incidents	1871	1364	1821	1251	1220	1372	1376	1634	2044	1834	2214	663	18664	21062
Inc. Auto.	843	608	983	580	657	689	742	916	1180	1140	1206	354	9898	10004
Inc. utilisat.	974	729	824	652	553	666	600	705	830	676	964	630	8803	10461
Resol. Expl.	83 %	88 %	85 %	87 %	85 %	89 %	84 %	81 %	84 %	84 %	77 %	41 %	83 %	84 %

* Données au 06.01.21 : Le cycle de vie des tickets fait que les valeurs des indicateurs peuvent dépendre du jour de référence.

- > Demandes : nombre de demandes de prestations standards par mois (par exemple, une demande de matériel)
- > Incidents : nombre d'incidents par mois (par exemple, un logiciel qui ne fonctionne pas)

- > Inc. Auto : le nombre d'incidents détectés automatiquement via les mesures proactives de surveillance
- > Inc. utilisé : le nombre d'incidents signalés par les utilisateur-trice-s de l'Etat de Fribourg. Cette catégorie n'inclut pas les incidents provenant du guichet de cyberadministration ni celle des incidents provenant du service de l'emploi (pas traités par le Service-Client de l'Etat)
- > Resol. Expl. : la proportion d'incidents et de demandes résolus directement par l'exploitation de manière autonome, sans avoir besoin de support de la part d'équipes dites « de 3ème niveau » (experts)

5.6.2 Satisfaction des utilisateurs

La satisfaction des utilisateurs et utilisatrices qui ont choisi de la communiquer est restée stable, à un niveau élevé avec une moyenne annuelle de 4.60/5 pour le délai de traitement (Sat. délai), respectivement de 4.76/5 pour la qualité de la réponse apportée (Sat. qual.). Ces indicateurs évolueront suite au nouveau concept de support du projet 1092 ITSM.

Indicateur	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec*	2020	2019
Sat. délai	4,61	4,69	4,63	4,79	4,65	4,73	4,66	4,49	4,52	4,42	4,42	4,54	4,60	4,68
Sat. qual	4,74	4,76	4,72	4,88	4,77	4,83	4,80	4,76	4,71	4,72	4,65	4,75	4,76	4,76

* Données au 06.01.21

5.6.3 Rapidité de la prise d'appel

La moyenne des appels téléphoniques pris en charge par le Service-Client de l'Etat en moins de 30 secondes est passée de 83,4 % en 2019 à 51,6 % en 2020. Ceci s'explique en partie par l'explosion du nombre d'appels au Service-Clients. En septembre, il y a 28 % d'appels en plus par rapport au mois d'août, en octobre 56 % et en novembre 41 %. Il y a, par ailleurs, un impact notable de la crise du Covid-19 sur les effectifs du Service-Client à partir du mois de juin. De plus, une priorité accrue a été accordée à la résolution des tickets en cours, par rapport à la prise d'appels.

Indicateur	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec*	2020	2019
Appels	2569	1848	2640	2004	1949	1888	2279	2530	3239	3958	3573	2382	30859	23396
<30 sec	1579	1345	1688	1465	1404	1335	1250	1291	1140	1042	535	538	14612	19513
Ratio	61,5 %	72,8 %	63,9 %	73,1 %	72,0 %	70,7 %	54,8 %	51,0 %	35,2 %	26,3 %	15,0 %	22,6 %	51,6 %	83,4 %

* Données au 06.01.21

- > Appels : nombre total d'appels téléphoniques par mois
- > <30 sec : nombre total d'appels téléphoniques par mois pris en charge en moins de 30 secondes
- > Ratio : proportion d'appels pris en charge en moins de 30 secondes par rapport au nombre total d'appels

6 Service du cadastre et de la géomatique (SCG)

Chef de service et géomètre cantonal : François Gigon

6.1 Activités

Durant l'année sous revue, le SCG a priorisé la mise en œuvre du programme de renouvellement de la mensuration officielle ainsi que la publication du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF).

6.2 Mensuration officielle (MO)

La mensuration officielle livre des géodonnées qui définissent la propriété foncière et constituent la base des autres informations géographiques. Les objectifs en la matière sont définis dans la convention-programme 2020–2023 conclue en début d'année entre la Direction fédérale des mensurations cadastrales et le Conseil d'Etat. Les objectifs portent principalement sur l'acquisition et la mise-à-jour des géodonnées de la MO.

6.2.1 Cadastration

Le secteur cadastration contribue à l'acquisition et à la mise à disposition des géodonnées de la MO. A ce titre, il a connu une activité soutenue en 2020, rythmée par les projets suivants :

- > les premiers relevés qui consistent à saisir les éléments de la mensuration officielle dans les régions qui en sont dépourvues ;
- > les renouvellements qui consistent à modifier et compléter les éléments d'une mensuration officielle pour les adapter aux exigences de qualité actuelles ;
- > la mise à jour périodique et l'adaptation au modèle de données qui permettent d'actualiser certaines couches d'information et d'en améliorer la qualité.

Le Tableau 1 représente la répartition des standards de qualité des géodonnées de la mensuration officielle en vigueur par rapport à la surface du canton de Fribourg.

Des géodonnées entièrement numériques et dotées de foi publique garantissent la propriété foncière et offrent au contribuable une base de qualité pour nombre de requêtes.

Standard de qualité	Surface %
MO93 (géodonnées conformes aux directives fédérales en vigueur)	37 %
NP (géodonnées conformes aux directives fédérales de 1919, seront l'objet d'un REN)	39 %
NP ps (géodonnées conformes aux directives cantonales d'avant 1919, sont l'objet d'un PR)	1 %
Graphique (plans graphiques conformes aux directives fédérales de 1919, sont l'objet d'un PR)	18 %
Lacs	5 %

6.2.1.1 Premiers relevés (PR)

L'achèvement des entreprises de PR est la priorité du secteur cadastration. Il s'agit d'obtenir les données cadastrales numériques sur l'entier du territoire cantonal afin de permettre l'introduction du registre foncier fédéral.

Trois entreprises de mensuration ont été reconnues par la Direction fédérale des mensurations cadastrales durant l'année sous revue :

- > Villorsonnens lot 1, surface de 1547 hectares ;
- > Rue lot 3, Chapelle lots 4, 4a et 5, pour une surface totale de 695 hectares ;
- > Châtillon lot 1, Estavayer (secteur Font) lot 2, Estavayer lot 5, Lully lot 1, et Châbles lot 2, pour une surface totale de 1232 hectares.

Le registre foncier fédéral a été introduit pour quatre entreprises de mensuration :

- > Villarbeney lot 3, surface de 238 hectares ;
- > Misery-Courtion lots 2 et 3, surface de 1143 hectares ;
- > Plaffeien lot 1, surface de 382 hectares ;
- > Staatswald Galm, surface de 257 hectares.

Actuellement, 31 012 hectares ou 18 % de la superficie du territoire cantonal restent en travail auprès des bureaux privés de géomètres. Cela représente treize entreprises de mensuration. Huit entreprises supplémentaires sont en phase de reconnaissance auprès des Registres fonciers dans le but d'introduire le registre foncier fédéral.

6.2.1.2 Renouvellement (REN)

Outre les deux projets pilotes qui sont en cours de réalisation, trois entreprises de renouvellement ont été attribuées pour un montant total avoisinant 1,4 million de francs :

- > Hauterive, surface de 297 hectares ;
- > Mézières, surface de 235 hectares ;
- > Grolley, surface de 534 hectares.

Ces travaux de renouvellement visent à remplacer les œuvres cadastrales établies à titre provisoire dans les années 1980 et 1990. Ils permettront de répondre aux exigences de précision et de fiabilité du standard de qualité fédéral.

6.2.1.3 Mise à jour périodique (MPD)

La MPD permet d'actualiser les données de la mensuration officielle pour lesquelles aucun système d'annonce n'existe ainsi que les éléments qui ont échappé au processus établi. En parallèle, le SCG réalise les travaux d'adaptation au modèle de données (AMD).

Les deux lots de MPD, qui couvrent une surface de 11 712 hectares au centre du canton, sont en cours de réalisation. Ils seront achevés dans le courant de l'année 2021.

L'appel d'offre pour la MPD du lot qui couvre le district de la Glâne (3564 ha) s'est achevé en fin d'année. Les travaux seront adjugés au début de l'année 2021.

La première MPD est programmée sur une surface 55 300 hectares. 18 % sont achevés et 21 % sont actuellement en travail.

Levé de la délimitation de la forêt et réduction des lisières forestières

Les limites forestières représentent un enjeu important dans le contexte de la mise à jour périodique. D'entente avec le Service des forêts et de la nature (SFN), plusieurs mandats qui visent à obtenir la géodonnée des limites forestières statiques ont été attribués : 875 kilomètres de lisières forestières ont été levés par des bureaux privés de géomètres et 800 kilomètres sont en cours de levés.

Ces mandats permettront d'intégrer la géodonnée des limites forestières statiques lors des MPD à venir et de l'inscrire au cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.

6.2.2 Conservation

Le secteur conservation garantit la mise à jour permanente de la mensuration officielle et des plans du registre foncier. Le secteur conservation établit la directive de la MO, assure le suivi des données de la MO et diffuse celles-ci aux différents utilisateurs.

6.2.2.1 Mise à jour permanente

Le secteur conservation a validé 2440 dossiers établis par les bureaux privés de géomètres dans un contexte de partenariat public-privé. Il s'agit principalement de plus de 640 verbaux de modification de limites foncières, 330 verbaux techniques et de plus de 1470 dossiers de cadastration ou de radiation de bâtiments.

En outre, le secteur a saisi plus de 1100 projets de bâtiments dans le jeu de données de la mensuration officielle.

6.2.2.2 Harmonisation des jeux de données de la MO & et du RegBL

Ce projet a pour but d'harmoniser les jeux de données des bâtiments qui existent dans la MO et dans le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL), puis de compléter ce dernier avec les bâtiments qui sont saisis uniquement dans la MO. Grâce à ce projet, le registre cantonal des bâtiments et des adresses (RegBAFR), souhaité par différentes entités, a vu le jour. Il est disponible pour le contribuable au travers du portail cartographique map.geo.fr, thème *Localisation*.

Les travaux d'extension initiés en 2019 se sont poursuivis durant l'année écoulée sous la conduite du SCG en collaboration avec les bureaux privés de géomètres et le Service de la statistique. L'harmonisation des jeux de données a été réalisé dans 60 % des communes fribourgeoises et l'extension du RegBL dans 10 % de ces dernières.

6.2.2.3 Corrections des limites territoriales avec les cantons de Berne et Vaud

Les limites territoriales englobent les frontières nationales, les limites des cantons et celles des districts ainsi que des communes. Le tracé de ces limites territoriales est censé être identique entre entités voisines. L'émergence de portails cartographiques laisse apparaître un certain nombre de divergences et d'incohérences entre les géodonnées. Le projet de correction des limites territoriales a pour but d'harmoniser la définition des limites cantonales.

Les travaux de corrections de limite cantonale avec le canton de Berne portent sur 136 kilomètres et se sont poursuivis durant l'année écoulée.

Les premiers contacts ainsi que les préparatifs qui visent à harmoniser les quelque 300 kilomètres de limite cantonale avec le canton de Vaud ont été établis.

6.2.2.4 Partenariat avec les géomètres privés

En étroite collaboration avec le comité et les différentes commissions de l'association fribourgeoise des géomètres, la directive MO a été entièrement révisée tandis que la révision des bases légales a été initiée.

Afin de renforcer la collaboration avec les géomètres privés et d'améliorer la qualité des données de la mensuration officielle, le SCG a consolidé l'évaluation de ces derniers selon le système mis en place en 2019.

6.2.2.5 Archivage et historisation

Les données de la mensuration officielle revêtent une grande importance en termes de patrimoine culturel.

Durant l'année écoulée, le SCG a valorisé au travers du portail cartographique map.geo.fr, thème *Cartes historiques* les données suivantes :

- > Nomenclature 1935 ;
- > Minutes originales (MCA Mensuration Cantonale Ancienne) ;
- > Plans cadastraux sur plaques aluminium (MFN Mensuration Fédérale Nouvelle) ;
- > Plans d'ensemble 1990 et 2010.

En collaboration avec les archives de l'Etat de Fribourg, les documents originaux ont été archivés et mis à disposition du grand public.

6.2.3 Géomatique

Le secteur géomatique appuie la section Mensuration officielle en contribuant au traitement, à la représentation et à la diffusion des géodonnées de la MO. En ce sens, il gère la base de données de la mensuration officielle (BDMO) et son système de gestion d'affaires DSK2.

A la fin de l'année 2020, environ 138 000 hectares ou 82 % de la superficie du territoire cantonal, sont gérés de façon numérique. De plus, une nouvelle base de données (BDMO2) a été mise en place afin de gérer les données en travail sur le reste du territoire. Par le biais du portail cartographique map.geo.fr, thème *Mensuration officielle*, le contribuable fribourgeois dispose de géodonnées actuelles, précises et fiables.

En 2020, quatre axes de développements ont été poursuivis pour catégoriser les travaux entrepris sur la BDMO :

- > Nouveautés : afin d'étoffer la BDMO avec de nouvelles données et fonctionnalités essentielles ;
- > Adaptations : afin de satisfaire les utilisateurs et de se conformer au modèle de données ;
- > Optimisations : afin d'améliorer le confort d'utilisation ;
- > Maintenance : afin d'apporter le soutien nécessaire aux utilisateurs.

DSK2 a permis de gérer plus de deux milles affaires en collaboration avec les bureaux privés de géomètres et les registres fonciers.

6.2.3.1 Interface entre la mensuration officielle et le registre foncier (iMO-RF)

Pour s'inscrire dans l'évolution des systèmes d'information utilisés par les Registres fonciers (RF) et le SCG, et permettre une interconnexion bidirectionnelle entre les systèmes, le projet iMO-RF a vu le jour. Des efforts conséquents en développement et en ressources ont été mis à disposition par le RF et le SCG pour pouvoir faire face à l'accroissement des demandes en information, aux modifications des bases légales et aux optimisations de processus. Au final, des transferts automatisés d'actes entre les deux services précités doivent permettre de gagner un temps précieux, tout en évitant d'éventuelles erreurs de transcription.

Le projet est actuellement en phase finale de tests et une mise en production devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2021.

6.3 Centre de compétences du système d'information du territoire (CCSIT)

Le CCSIT offre des prestations transversales dans le domaine de la géoinformation et des SIG pour les services de l'Etat de Fribourg. Il supervise l'évolution et assure le bon fonctionnement du portail cartographique du canton de Fribourg, sa réalisation la plus visible. Cette plateforme d'information propose un accès à plus de 350 géodonnées ainsi qu'aux métadonnées qui y sont associées. Ces géodonnées sont regroupées dans vingt cartes thématiques, dont une nouvelle : cadastre RDPPF. Parmi les informations publiées durant l'année sous revue, on peut relever les très riches géodonnées de référence relatives aux adresses, bâtiments, rues et noms locaux ainsi que de précieux plans historiques.

6.3.1 Projets et réalisations

6.3.1.1 Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière

La solution fribourgeoise du cadastre RDPPF (cadastre.ch/fr) a été publiée avec trois communes-pilotes à la fin avril 2020. Elle a été présentée lors de la manifestation d'information suisse qui s'est tenue à Berne le 20 octobre 2020.

Depuis début novembre 2020, la totalité du canton de Fribourg est couverte par la solution. Toutefois, les restrictions sont disponibles de manière exhaustive pour vingt-trois communes uniquement.

La solution fribourgeoise du cadastre RDPPF a été approuvée par la Confédération. Cette dernière a relevé son bon fonctionnement et sa convivialité.

Concrétisant la convention-programme conclue avec la Confédération pour les années 2020 à 2023, le canton de Fribourg s'attèle en priorité à l'acquisition des géodonnées manquantes, à l'intégration de nouvelles restrictions et au développement de fonctionnalités attendues comme la publication de restrictions en cours de modification et d'informations relatives aux effets juridiques anticipés.

6.3.1.2 Infrastructure et logiciels

Le CCSIT administre l'infrastructure du système d'information du territoire (SIT). Le remplacement et l'acquisition de serveurs ainsi que le renouvellement du contrat d'entreprise avec Esri, principale société auprès de laquelle Fribourg se fournit en logiciels SIG, ont permis de préparer le terrain pour les projets phares de 2021. Le prototype de géoportail réalisé en 2020 sur la base de la nouvelle plateforme en construction est très prometteur, de même que les expériences menées avec le SeCA pour la gestion des zones d'activité ou l'ECAB pour son système d'information des bâtiments.

6.3.1.3 Echange entre autorités

Concrétisant l'adhésion du canton de Fribourg à la convention entre la Confédération et les cantons concernant l'indemnisation et les modalités de l'échange de géodonnées de base relevant du droit fédéral entre autorités, le CCSIT a publié un article détaillé sur le site web du SCG, a organisé une information ciblée au sein de l'administration cantonale et a informé les principaux bénéficiaires externes que sont les communes et les bureaux de géomètres.

La mise en œuvre de cette convention, qui permet à de nombreux utilisateurs d'obtenir des géodonnées gratuitement et simplement, préfigure l'introduction de la stratégie en matière de libre accès aux données publiques (Open Government Data, OGD).

6.3.1.4 Projets et géodonnées des services

Le CCSIT a contribué à de nombreux de projets des services de l'Etat, dont en guise d'illustration :

- > Boden4Web – protection du sol / AquaFri 2.0 – PGEE (SEn), Gestion des ouvrages d'art (SPC) ;
- > RBC2020 – biens culturels (SBC) ;
- > ForestMap2 – gestion des forêts / FaunaMap – gestion de la faune / Carte contacts gardes-faune (SFN) ;
- > Commande d'extraits du RF (eGov), Mobile First SyGEV – cartographie des votations (CHA).

Les services compétents ont collecté et valorisé de nouvelles géodonnées dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la mobilité, des routes cantonales, des bâtiments, de la géologie, de la mensuration officielle, de la forêt et de la nature, de l'enfance et de la jeunesse ainsi que des écoles.

Ces informations contribuent à enrichir les bases de données géographiques du SIT et à améliorer la connaissance du territoire fribourgeois.

6.3.2 Coordination et collaboration

Le CCSIT collabore étroitement avec la Conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO) et collabore aux projets qu'elle chapeaute. En 2020, cinq nouvelles géodonnées ont été publiées sur l'infrastructure d'agrégation des cantons geodienst.ch tandis que plusieurs modèles de géodonnées minimaux pour des géodonnées de base de droit fédéral ont été analysés et/ou adoptés par les services compétents suite à une consultation, une adaptation ou une entrée en vigueur.

En collaboration avec ses partenaires, le CCSIT a proposé aux utilisateurs cantonaux plusieurs opportunités de formation continue. Le portail cartographique et d'autres applications de l'Etat de Fribourg ont été présentés à diverses occasions. Des représentants du CCSIT ont participé aux rencontres technologiques du Groupe spécialisé Esri/IGArc de la CCGEO ainsi qu'aux groupes de travail de swisstopo dédiés à la gestion des métadonnées. Enfin, le CCSIT contribue à l'organisation de la Journée romande de la géoinformation, annulée en 2020 et qui se tiendra le 23 novembre 2021 au Swiss Tech Convention Center à Lausanne.

7 Registre foncier (RF)

Le conservateur et les conservatrices des Registres fonciers sont, par district : Claire-Lise Reichen (Broye), Denise Jan (Glâne), Séverine Doutaz (Gruyère), Josef Haag (Lac), Monique Gobet (Sarine), Karin Stäger (Singine), Anita Bulliard (Veveyse). Dès le 1^{er} janvier 2021, Johanna Mayer-Ladner remplace Josef Haag, qui a pris sa retraite.

7.1 Activités

Le Registre foncier est un service public chargé de valider juridiquement les modifications de la propriété immobilière, des droits fonciers (servitudes, charges foncières, annotations et mentions) et des droits de gages immobiliers (hypothèques et cédulas hypothécaires). Il communique également l'état des droits en relation avec les immeubles. Il comprend le journal, le grand livre, le plan, l'état descriptif et les pièces justificatives.

Les activités principales des sept bureaux sont : la tenue de différents documents sur papier ou au moyen de l'informatique, la communication d'informations et de renseignements (publicité du registre foncier), l'introduction du registre foncier fédéral, le traitement de dossiers de remaniement parcellaire et l'informatisation du registre foncier, la procédure d'épuration publique des droits, la conservation et la numérisation des pièces justificatives sur papier.

En tant qu'autorité fiscale, les bureaux perçoivent des droits de mutation, des droits sur les gages immobiliers ainsi que l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

7.1.1 Tenue du registre foncier

La tenue du registre foncier s'effectue sur la base de réquisitions qui sont enregistrées chronologiquement dans le journal, puis contrôlées formellement et juridiquement et enfin inscrites dans le grand livre.

Les Registres fonciers ont enregistré 33 064 réquisitions (32 438 en 2019) concernant 113 453 immeubles (123 577 en 2019).

Le conservateur et les conservatrices vérifient si les conditions légales à l'inscription des réquisitions sont respectées et se prononcent sur l'admission, la suspension, le retrait ou le rejet des réquisitions. Près de 1900 réquisitions imparfaites ont été suspendues et 651 décisions de rejet ont été prononcées concernant 1080 réquisitions (1117 en 2019).

Le conservateur et les conservatrices sont compétents pour instrumenter les actes constitutifs de droits de gages immobiliers destinés à garantir les prêts accordés à titre d'aide aux exploitations agricoles. 108 actes ont été instrumentés.

Des émoluments sont perçus pour le traitement des réquisitions. Le total des émoluments facturés s'est élevé à 9 803 118 francs (9 804 517 francs en 2019). Le conservateur et les conservatrices statuent sur les réclamations.

7.1.2 Informations et communications

Le Registre foncier informe, sur requête ou d'office, sur l'état des droits relatifs aux immeubles et publie les acquisitions de propriété immobilière.

Sur requête de personnes qui justifient un intérêt, les bureaux délivrent des extraits officiels du registre foncier, sous forme papier, attestés par le conservateur, la conservatrice, l'adjoint ou l'adjointe. 11 672 commandes d'extraits ont été enregistrées (11 709 en 2019) concernant 20 720 immeubles (21 175 en 2019).

Les bureaux fournissent régulièrement divers renseignements en relation avec le contenu du registre (attestations sur l'existence ou l'absence de droits inscrits, réponses à des questions fiscales liées à une opération, etc.) ou ayant une portée plus générale, d'ordre civil ou fiscal, dans le domaine immobilier. Ces informations sont données « au guichet » ou par courrier, courriel ou téléphone.

Les bureaux établissent des avis obligatoires découlant de l'article 969 du Code civil. A titre d'exemple, les bénéficiaires de droit de préemption annoté sont informés sur le transfert de la propriété à un tiers.

Les bureaux communiquent aux services administratifs cantonaux et communaux les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Le nombre d'avis établis varie en fonction du nombre et du type de réquisitions traitées.

Les acquisitions de propriété immobilière inscrites au grand livre font l'objet d'une publication dans la Feuille officielle, à raison d'une à deux fois par mois. 5354 acquisitions de propriété immobilière ont été publiées.

7.1.3 Etablissement du Registre foncier fédéral

Au 31 décembre, le canton de Fribourg compte 34 768 immeubles pour lesquels le Registre foncier fédéral n'est pas encore établi, soit environ 15,6 % du total des immeubles (222 038). Les travaux de mensuration officielle (premiers relevés) dirigés, vérifiés et coordonnés par le Service du cadastre et de la géomatique (SCG) doivent précéder l'établissement du Registre foncier fédéral. Une fois ces travaux terminés et mis à l'enquête, les documents formant le « cadastre transitoire », nécessaires à la procédure d'établissement du Registre foncier fédéral, sont déposés dans les bureaux de registre foncier respectifs.

Les bureaux de registre foncier établissent alors des documents, respectivement une base de données pour chaque immeuble, conformes aux prescriptions et munis des effets prévus par le droit fédéral. Ils effectuent une épuration des droits avec le concours des propriétaires. Dans le cadre de cette procédure, le conservateur et les conservatrices sont compétents pour instrumenter des actes authentiques nécessaires à la constitution de nouveaux droits. Les nouvelles données sont ensuite enregistrées sur support informatique.

Au terme des travaux d'établissement du Registre foncier fédéral, comprenant une mise à l'enquête finale, le conservateur ou la conservatrice décide de la mise en vigueur du Registre foncier fédéral et de la nouvelle mensuration parcellaire. Les anciens documents appelés « cadastres cantonaux » sont archivés.

- > Le Registre foncier fédéral des communes/parties de communes suivantes a été mis en vigueur : Siviriez (secteur Siviriez ; secteur Villaranon) ; Botterens (secteur Villarbény) ; Misery-Courtion (secteur Cormérod ; secteur Cournillens ; secteur Misery) ; Plaffeien (lot 1).

Au 31 décembre, la procédure d'établissement du Registre foncier fédéral était en cours pour les communes/parties de communes suivantes :

- > Registre foncier de la Broye : Cheiry (secteur Chapelle) ; Montagny (secteur Montagny-la-Ville ; secteur Montagny-les Monts) ;
- > Registre foncier de la Glâne : Massonnens ; Villaz (secteur La Folliaz, Lussy ; secteur La Folliaz ; Macconnens ; secteur La Folliaz ; Villarimboud) ;
- > Registre foncier de la Gruyère : La Roche ;
- > Registre foncier de la Sarine : Avry (secteur Avry-sur-Matran ; secteur Corjolens) ;
- > Registre foncier de la Singine : Plaffeien (lot 1a) ;
- > Registre foncier de la Veveyse : Le Flon (secteur Bouloz ; secteur Porsel).

Les communes/parties de communes pour lesquelles le « cadastre transitoire » devra encore être déposé auprès des registres fonciers, sont les suivantes :

- > District de la Broye : Cheyres-Châbles (secteur Cheyres lot 4) ; Belmont-Broye (secteur Léchelles ; secteur Chandon) ; Ménières (lot 3) ;
- > District de la Glâne : Auboranges ; Chapelle ; Rue (secteur Gillarens ; secteur Promasens) ; Torny (secteur Middel ; secteur Torny-le-Grand) ; Villorsonnens (secteur Chavannes-sous-Orsonnens ; secteur Granges-la-Battiaz ; secteur Orsonnens ; secteur Villargiroud ; secteur Villarsiviriaux) ;
- > District de la Gruyère : Corbières (secteur Villarvolard) ; Haut-Intyamou (secteur Albeuve ; secteur Lessoc ; secteur Montbovon ; secteur Neirivue) ; Jaun (secteur 12) ; Val-de-Charney (secteur Charney 12) ;
- > District du Lac : Courtepin (secteur Wallenried) ;
- > District de la Sarine : Autigny ; Chénens ; Cottens ; Gibloux (secteur Le Glèbe ; Estavayer-le-Gibloux ; secteur Le Glèbe ; Rueyres-Saint-Laurent ; secteur Le Glèbe ; Villarlod ; secteur Le Glèbe ; Villarsel-le-Gibloux) ; La Brillaz (secteur Lentigny ; secteur Lovens ; secteur Onnens) ; Neyruz ;
- > District de la Singine : Plaffeien (lot 2).

Les travaux d'établissement du Registre foncier fédéral chargent particulièrement le personnel responsable d'effectuer les travaux courants. En outre, une collaboration entre les Registres fonciers et le Service du cadastre et de la géomatique est indispensable pour mener à terme ces entreprises importantes. Cette collaboration vise à garantir une concordance entre l'état juridique des immeubles au registre foncier et les données de la mensuration officielle (le plan). Elle doit permettre d'assurer, aux personnes qui accèdent aux informations des Registres fonciers et/ou du Service du cadastre et de la géomatique, une consultation fiable des données des immeubles.

7.1.4 Procédure d'épuration publique

L'art. 976a du Code civil, introduit le 1^{er} janvier 2012, permet de procéder, dans un périmètre déterminé, à une épuration publique des servitudes, des annotations et des mentions qui sont devenues caduques ou lorsque la situation est devenue incertaine des suites de changement dans les relations de fait ou de droit.

Le Registre foncier du Lac a terminé la procédure d'épuration publique du secteur Courtion de la Commune de Misery-Courtion.

7.1.5 Remaniements parcellaires

Pour permettre la construction de nouvelles routes publiques (nationales, cantonales ou communales), une réorganisation de la propriété foncière est nécessaire. Cette réorganisation s'effectue notamment sous la forme de « remaniement parcellaire ». Le registre foncier contrôle et complète les données contenues dans les documents qui composent le « cadastre transitoire ». Les droits de gage immobiliers sont ensuite reportés au cadastre transitoire selon le nouvel état de propriété. Des séances de reconnaissance sont organisées et ont lieu avec les propriétaires fonciers. Puis, les nouvelles données sont enregistrées sur support informatique. La mise en vigueur de ces données a lieu après une dernière enquête publique.

Le remaniement parcellaire de Galmwald a été mis en vigueur.

7.1.6 Informatisation du registre foncier

La saisie des données du registre foncier sur support informatique suit son cours. Au 31 décembre, 193 747 immeubles étaient entièrement informatisés, soit 87,25 % du total des immeubles du canton (222 038).

La numérisation des documents du registre foncier s'est poursuivie dans chaque bureau. 50 997 documents (48 093 en 2019) ont été scannés.

7.2 Taxation

Outre ses attributions de droit civil, le Registre foncier est l'autorité de taxation en matière de droits de mutation, de droits sur les gages immobiliers et d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

7.2.1 Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1^{er} mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. Le montant total des droits de mutation a été de 41 959 931 francs (40 092 458 francs en 2019) et celui des droits sur les gages immobiliers de 13 478 332 francs (15 166 597 francs en 2019).

7.2.2 Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. Le montant total de cet impôt s'est élevé à 1 896 920 francs (4 247 195 francs en 2019).

7.2.3 La Commission d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droits de mutation (CEIM)

Présidée par M. Marc Fahrni et son vice-président Hugo Zosso, la CEIM est composée des membres suivants : Anouk Pasquier, Eric Joye, Peter Linder, Bruno Mauron, Frédéric Stempfel et Marc Zamparo.

La réunion plénière de la CEIM a eu lieu le 13 mars 2020 chez BioEnergie AG à Guin, ce qui a permis de discuter des dossiers traités. Les expertises proposées n'ont fait l'objet d'aucun recours auprès des RF concernant le dossier 326 art. 492 Schmittin ; le dossier 327 art. 1221-1222 Ponthaux ; le dossier 328 art. 180 Arconciel ; le dossier 329 art. 21195 - 11 lots PPE Fribourg et le dossier 330 art. 1495 RF Gibloux secteur Corpataux Magnedens. Trois dossiers sont en cours, à savoir le dossier numéro 331, art. 383 Gibloux, secteur Le Glèbe, Rueyres-st-Laurent ; le dossier numéro 332, art. 638 Gibloux, secteur Rossens et le dossier numéro 333, art. 923 St-Ursen.

7.3 Le secteur informatique des registres fonciers

Rattaché en 2020 au Service de l'informatique et des télécommunications, le responsable informatique des registres fonciers a poursuivi sa mission consistant à planifier, concevoir et administrer l'informatique spécifique aux registres fonciers. Un suppléant technique est formé aux différentes tâches de l'exploitation informatique des applications métier du registre foncier.

Conformément à l'article 23 de l'Ordonnance technique du Département fédéral de justice et police (DFJP) et du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) concernant le registre foncier (RS 211.432.11), les données du grand livre du registre foncier ont été livrées à l'Office fédéral de la justice (OFJ) pour la sauvegarde des données à long terme ; de même et conformément à l'article 30a de l'Ordonnance sur le registre foncier (RS 211.432.1) introduit le 1^{er} juillet 2020, les données du grand livre du registre foncier ont été livrées à l'Office fédéral de la statistique (OFS), à des fins de statistiques.

Le comité informatique, composé de trois conservateur et conservatrices et du responsable informatique, s'est réuni à deux reprises pour piloter l'évolution de l'informatique des registres fonciers. Des membres du comité ont participé à des séances intercantionales du « groupe expertise technique et RF » avec les onze cantons ayant les mêmes solutions métiers (Capitastra et Intercapi) afin d'échanger les expériences et de trouver des synergies pour le développement et la maintenance des progiciels de la tenue du registre foncier informatisé et dans le but d'améliorer la qualité et de réduire les coûts. Le responsable informatique fait partie du groupe de « suivi informatique du registre foncier » dirigé par l'Office fédéral de la justice, groupe technique constitué de quelques représentants cantonaux des registres

fonciers, des fabricants de progiciels et de SIX-Terravis SA. Dans le cadre du projet fédéral initié par l'Office fédéral de la justice (OFJ) pour la mise en place d'un portail de recherche d'immeubles dans le registre foncier au moyen de l'identifiant de personnes en lien avec l'introduction des articles 949b et 949c du code civil suisse, le responsable informatique des registres fonciers représente les cantons Capitastra dans le comité technique.

7.3.1 Livraison de données et consultations des données du registre foncier

Le revenu lié à la mise à disposition des données du registre foncier (émoluments des livraisons de données, de la mise à disposition des données aux géomètres officiels et de la consultation des données par Internet) se monte à 483 733 francs (470 918 francs en 2019), soit une augmentation de 2,7 %.

Dans le cadre de la diffusion des données sous forme électronique, 181 livraisons de données ont été exécutées, dont 154 ont été facturées pour un montant de 54 152 francs (49 126 francs en 2019). La consultation des données par Internet, au moyen de l'application « Intercapi », a diminué de 3,9 % par rapport à 2019 pour atteindre 186 181 extraits consultés. Les émoluments facturés pour la consultation s'élèvent à 429 581 francs (421 792 francs en 2019), soit une augmentation de 1,8 %. Les émoluments encaissés pour la consultation des données des registres fonciers au moyen du portail de renseignement Six Terravis se montent à 40 586 francs (34 318 francs en 2019), soit une augmentation de 18,2 %.

D'autre part, la consultation publique et gratuite des données du registre foncier informatisé, par le biais de l'application « RFpublic » (limitée à 100 recherches par session et par jour), se situe à 1 779 465 recherches, ce qui représente une progression de 1,9 % par rapport à 2019.

7.3.2 Projets informatiques

Conduit par le responsable informatique des registres fonciers, le projet pour l'implémentation de l'interface standard fédéral - iMO-RF - (interface entre la mensuration officielle et le registre foncier) s'est poursuivi en 2020. Cette interface permet l'échange de données entre la mensuration officielle et le registre foncier.

Dans le cadre de la cyberadministration, le projet permettant l'extension des prestations du guichet virtuel de l'Etat de Fribourg avec la commande et la livraison en ligne des extraits d'immeubles du registre foncier a été suspendu en raison du manque de composants logiciels répondant aux exigences de la cyberadministration.

7.4 Autres activités

7.4.1 Entreprise formatrice

Régulièrement, les registres fonciers accueillent des étudiant-e-s pour des stages de formation ou forment des apprenti-e-s. Trois apprenti-e-s sont actuellement en formation et trois personnes ont pu bénéficier d'un stage auprès de divers bureaux.

7.4.2 Association des Conservateurs du registre foncier

L'Association est composée des conservateur et conservatrices, de leur adjoint ou adjointe et du responsable informatique. Etant donné la situation sanitaire, les séances de travail ont été réduites au nombre de quatre, et n'ont pas pu avoir lieu en plenum. Le but des réunions est de répondre aux questions d'ordre général ou juridique, d'uniformiser la pratique des différents bureaux, d'examiner des projets cantonaux ou fédéraux et d'être informés des développements informatiques. Le conservateur et les conservatrices se réunissent si nécessaire pour répondre notamment à des demandes externes qui peuvent donner lieu à un accroissement des tâches ou à une modification de leur pratique. Il et elles veillent en outre à la bonne coordination dans la gestion des affaires concernant plusieurs districts. Des membres de l'Association ont participé au comité de la cyberadministration. L'Association a répondu à deux consultations, soit sur le projet de loi modifiant la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers et sur le projet d'ordonnance sur la digitalisation et les systèmes d'information dans l'administration cantonale.

Dans le courant de l'année, le comité de l'Association a rencontré une délégation de la Chambre des notaires fribourgeois, l'Autorité foncière cantonale ainsi que le comité de l'Association fribourgeoise des géomètres. D'autre part, la présidente poursuit sa fonction de suppléante auprès de l'Autorité foncière cantonale et dans une commission foncière ad hoc.

Enfin, des conservateur et conservatrices ont rencontré des chefs ou des employé-e-s d'autres services ou ont participé à des groupes de travail pour discuter de divers objets en relation avec l'activité des registres fonciers. Les services concernés sont notamment le Service du cadastre et de la géomatique, le Service cantonal des contributions et le Service de l'informatique et des télécommunications.

7.4.3 Représentation intercantonale et fédérale

Un membre de l'Association a présidé la Conférence des utilisateurs de Capitastra et il a participé aux séances de l'association TerrAudit, à laquelle le Canton de Fribourg a adhéré le 1^{er} janvier 2020. L'association TerrAudit a pour but la coordination intercantonale et la réalisation d'audits auprès de tiers qui exploitent un portail de renseignements intercantonal pour les données du registre foncier et/ou une plateforme permettant le traitement des transactions électroniques des données avec les offices du registre foncier.

Des membres participent deux fois par an au Colloque des inspecteurs des Registres fonciers de la Suisse romande et du Tessin, qui traite de sujets relevant de la tenue du registre foncier en général. D'autres membres participent au Congrès suisse annuel des conservateurs du registre foncier dont l'ordre du jour repose sur trois volets : l'assemblée générale et statutaire, les informations de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier ainsi que les conférences, suivies de discussions.

7.5 Autorité de surveillance du registre foncier

L'Autorité a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les bureaux, certains sur délégation, compte tenu de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Pour des raisons épidémiologiques, elle a renoncé à procéder à des contrôles par sondages dans les bureaux visités durant l'automne. L'Autorité a été saisie de 5 recours (6 en 2019). Elle a rendu 3 décisions (en français) : 2 recours ont été rejetés et 1 est devenu sans objet. Le traitement de 3 recours (dont 2 ont été interjetés en décembre) est reporté en 2021.

En 2020, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par Mme Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université de Fribourg. M. Pierre-Henri Gapany, avocat, et Mme Catherine Overney, juge au Tribunal cantonal, ont siégé comme membres. Mme Alexandra Jungo et Mme Maryse Pradervand-Kernen, toutes deux professeures à l'Université de Fribourg, de même que M. Jérôme Delabays, juge cantonal, ont fonctionné comme membres suppléants.

La fonction de secrétaire-juriste de l'Autorité a été exercée par Mme Séverine Zehnder, greffière-rapporteuse auprès du Tribunal cantonal.

8 Service de l'Inspection des finances (IF)

Cheffe de service : Irène Moullet

8.1 Activités

8.1.1 Activité courante

L'IF est chargée de la surveillance des finances cantonales. Elle exerce son activité dans le but d'assurer l'application correcte du droit, l'emploi judicieux et économe des fonds ainsi que l'exactitude et le bien-fondé des écritures comptables.

Les activités courantes de l'IF sont le contrôle, sous les angles juridique, technique et économique des caisses et comptabilités de l'Etat ainsi que des établissements subordonnés. En tant que service autonome, rattaché administrativement à la Direction des finances, l'IF est indépendante dans l'exercice de ses activités. Elle ne peut pas se charger de tâches opérationnelles. Par contre, elle peut effectuer ses contrôles à l'improviste et en tout temps, de sa propre initiative ou sur mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Elle peut aussi intervenir à la demande d'un membre du Conseil d'Etat pour le contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction.

En termes de régularité comptable, il s'agit de s'assurer que l'organisation, les processus de la tenue de la comptabilité et l'établissement des comptes sont adéquats. Cet examen conduit à une analyse et une validation des procédures financières clés telles que les salaires, les achats, la facturation ou encore l'octroi de subventions. Il s'agit également d'appréhender le processus de l'établissement des comptes et, notamment, le respect des principes définis dans la loi sur les finances de l'Etat du 25 novembre 1994 (LFE) et du Règlement d'exécution de cette loi du 12 mars 1996 (RFE).

L'examen de la légalité des dépenses consiste à s'assurer que ces dernières sont engagées conformément à la LFE et aux lois spécifiques, qu'elles respectent les budgets octroyés et qu'elles ont été engagées par des personnes autorisées.

Lors de la planification annuelle de ses contrôles, l'IF détermine, en toute autonomie et indépendance, les cadences de ceux-ci, en se basant sur l'importance des services et sur le risque financier estimé. Ainsi, certains services ou établissements sont contrôlés annuellement, alors que d'autres, moins importants en termes de risques financiers, le sont moins fréquemment. Tous les services doivent cependant être contrôlés dans un intervalle de temps raisonnable.

Lors de ses contrôles, l'IF identifie les lacunes ou les points faibles existants sur la base des documents qui lui sont remis. Elle émet des recommandations contribuant à créer de la valeur ajoutée.

L'IF a créé une base de données contenant toutes ses recommandations. Le but est la mise en place d'une procédure unifiée afin de s'assurer que les recommandations émises sont appliquées dans des délais raisonnables. Leur non-application doit systématiquement être justifiée par l'audit.

Chaque contrôle se termine par un entretien avec les personnes responsables des comptes et par la rédaction d'un rapport de révision. Ce dernier est adressé à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil, au Conseil d'Etat, à l'Administration des finances et aux responsables des services et des établissements contrôlés. Le rapport ne contient pas l'intégralité des résultats obtenus lors des contrôles, mais uniquement les éléments nécessitant une attention particulière de la part des destinataires des rapports.

L'IF peut mandater un expert externe, si l'exécution d'un contrôle requiert des connaissances spécifiques.

8.1.2 Rapports émis en 2020

L'IF a émis 70 rapports d'audit et formulé 59 recommandations.

Les rapports se sont répartis de la manière suivante :

	2020	2019
Pouvoir judiciaire – Pouvoir exécutif – Administration	35	79
Fonds et fondations	19	18
Mandats divers	16	18

La répartition des rapports par Direction est la suivante :

Chancellerie	2	6
Instruction publique, culture et sport	11	24
Sécurité et justice	11	25
Institutions, agriculture et forêts	4	14
Economie et emploi	17	16

Santé et affaires sociales	12	11
Finances	12	12
Aménagement, environnement et constructions	1	7

Le détail des vérifications effectuées et des recommandations ouvertes au 31 décembre 2020 a été adressé au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Pour les services décentralisés dans les districts, l'IF réalise des audits transversaux. Ainsi, tous les services offrant la même prestation sont audités selon un programme unique. Cette approche permet d'identifier les meilleures pratiques et d'assurer une égalité de traitement et des prestations. En 2020, les offices des poursuites ont été audités selon cette méthode.

8.1.3 Activité particulière

L'année 2020 a été marquée par le Covid-19 et l'IF a dû adapter sa planification et ses activités en cours d'année. Ainsi, lors de la première vague, certains projets ont dû être reportés. L'IF a mis deux collaborateurs à disposition de la DEE pour renforcer la Hotline mise en place par la PromFR. Une collaboratrice de l'IF a également soutenu le Service de la culture dans le traitement des demandes d'indemnisations jusqu'à la fin du mois de juin.

L'IF s'est encore tenue informée des procédures mises en place par les services de l'Etat pour l'octroi de mesures Covid. Elle les a rendus attentifs quant à leurs responsabilités d'implémenter des contrôles lors de l'attribution d'aides liées au Covid-19.

En 2020, l'IF n'a pas reçu de mandat particulier en vertu de l'article 48 al 3 LFE de la part du Conseil d'Etat, de la CFG ou de membres du Conseil d'Etat.

8.1.4 Divers

L'IF participe à la Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins et à la Conférence suisse des contrôles des finances.

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) organise des groupes de travail spécialisés. L'IF a participé à une séance de travail en visioconférence sur les impôts et la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT).

Un inspecteur de l'IF fait partie, en tant que représentant de l'Etat, du Conseil d'administration de la Société des remontées mécaniques de la Berra SA.

L'IF est agréée en qualité d'expert-réviseur auprès de l'Autorité fédérale en matière de révision. Le domaine d'activité et les normes professionnelles que l'IF doit respecter imposent une formation continue régulière. Malgré la situation sanitaire particulière, des cours ont pu être suivis en ligne.

9 Etat du personnel

Effectifs du personnel de la Direction des finances au 31 décembre, en équivalents plein temps (EPT) :

		Comptes 2020 EPT	Comptes 2019 EPT	Ecart EPT
Direction des finances		471,08	466,49	4,59
3700 / FINS	Secrétariat général	7,52	7,50	0,02
3705 / TRES	Administration des finances	27,04	26,00	1,04
3710 / IFEF	Inspection des finances	6,53	6,48	0,05
3725 / CIEF	Service de l'informatique et des télécommunications	130,56	130,50	0,06
3730 / OPER	Service du personnel et d'organisation	36,56	36,87	-0,31
3740 / SCCF	Service cantonal des contributions	202,75	198,52	4,23
3760 / SCAD	Service du cadastre et de la géomatique	18,95	18,48	0,47
3765 / RFON	Registres fonciers	41,17	42,14	-0,97